Concours du second degré - Rapport de jury

Session 2009

Concours interne

de recrutement de professeurs agrégés

et concours d'accès à l'échelle de rémunération

section: HISTOIRE-GEOGRAPHIE

RAPPORT DU JURY

présenté par

Joëlle DUSSEAU

Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Cette année encore, le rapport du concours de l'agrégation interne d'histoire géographie nous permet d'attirer l'attention des candidats sur un certain nombre de données afin de leur permettre de mieux cibler leurs efforts pendant la préparation des épreuves écrites et orales.

La préparation de l'écrit est bien entendu extrêmement importante. Nombre de candidats se découragent d'ailleurs pendant cette période, se jugeant insuffisamment préparés, ou trop pris par l'exercice de leur métier. Dans l'enseignement public, sur les 1444 inscrits, seuls 952 se sont présentés à la première épreuve. Il en est de même pour l'enseignement privé, avec un pourcentage de présents encore plus faible (96 présents pour 164 inscrits soit 59%).

Une autre partie, moindre, « décroche » pendant les épreuves. Au total, 920 candidats d'une part, 88 d'autre part, ont été présents aux trois épreuves. Il est nécessaire de répéter aux candidats qu'il est nécessaire de tenter sa chance jusqu'au bout. Et que cela peut « payer ». Il y a toujours parmi les admissibles un certain nombre de notes faibles, voire très basses. Mais, leurs auteurs ayant fait une prestation honorable lors des deux autres épreuves, ils sont admissibles, et, par la suite, admis. Le mot « chance » peut choquer. Mais si j'utilise volontairement ce mot c'est que la chance est aussi un facteur de réussite et qu'une épreuve manquée n'est pas forcément synonyme d'échec. Ne pas se décourager est bien la première des règles.

Les corrigés des compositions comme des ensembles documentaires que vous trouverez ciaprès vous seront extrêmement utiles. D'abord ils sont une synthèse de qualité sur un sujet important, et surtout ils permettent de mieux comprendre les exigences du jury. Tout compte dans l'appréciation que l'on porte sur un devoir : la définition du sujet, dans ses termes et ses bornes, sa problématique, les références bibliographiques, les connaissances et la réflexion, la clarté de l'exposé et la lisibilité du texte. En ce qui concerne l'ensemble documentaire, le candidat doit se rappeler qu'il est un enseignant – ce qu'il oublie parfois, étonnamment, dans ces moments-là – et mettre en valeur son expérience, plutôt que de dérouler des stéréotypes dont il pense qu'il vont plaire au correcteur. La critique des documents, leur mise en perspective, la distance que tout historien et tout géographe doit avoir à leur égard, et que tout professeur doit inculquer à ses élèves, sont les bienvenus.

Les moyennes des devoirs, tous candidats confondus, se situent entre 6,77/20, moyenne des devoirs de la dissertation d'histoire, et 7,16/20, moyenne des dossiers documentaires d'histoire. Au total, des moyennes extrêmement resserrées. On trouve un écart aussi peu important pour les moyennes des devoirs des admissibles : 11,15 pour la dissertation d'histoire, 10,7 pour celle de géographie, 10,66 pour l'ensemble documentaire histoire, 10,38 pour celui de géographie. Bien entendu, il y a toujours des réussites exceptionnelles : citons la meilleure des moyennes de l'écrit : 16. Mais, au-delà de réussites brillantes, je souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait qu'aucune épreuve n'est plus spécialement pénalisante.

Une fois l'écrit franchi, reste l'oral. La barre est établie de telle sorte qu'un peu plus de deux candidats pour un poste puissent se présenter à l'oral. Elle tient donc compte du nombre de postes arrêté par le ministère, et bien entendu aussi de la moyenne générale. Cette année, 200 candidats ont été déclarés admissibles pour 90 postes dans le public (17 pour 9 postes dans le privé). L'oral, pour les candidats, est une épreuve difficile, même si nous nous efforçons de les accueillir et de les accompagner pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions. N'importe quelle question d'histoire ou de géographie, ayant un rapport avec un thème enseigné dans une classe comme les autres de lycée ou de collège peut en effet être posée au

candidat. Comme pour l'ensemble documentaire, la dimension didactique est importante. Là encore, le candidat doit être capable de présenter une étude scientifique solide, et une mise en œuvre intelligente et dynamique. La clarté de l'expression, la qualité des réponses pendant l'entretien, ne sont pas des facteurs seconds. Les candidats trouveront dans le rapport un certain nombre d'exemples de sujets posés, et des conseils méthodologiques qu'il est nécessaire de bien prendre en compte pour présenter l'oral dans les meilleures conditions.

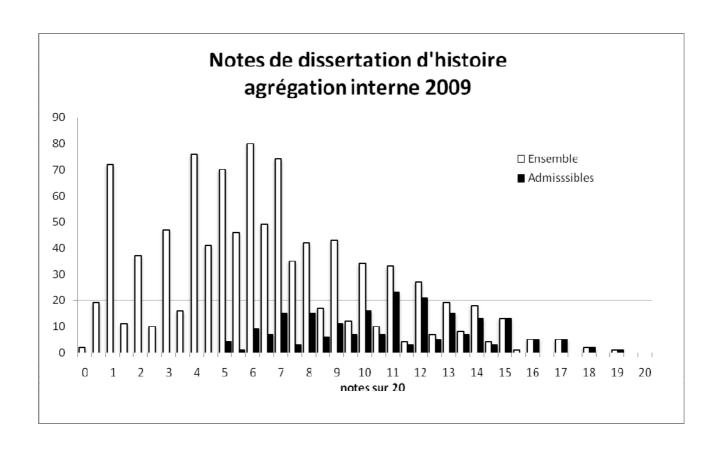
Qu'il s'agisse de l'oral ou de l'écrit le candidat ne doit ni baisser les bras devant la difficulté, ni s'offusquer d'une mauvaise note éventuelle, même s'il n'est jamais simple pour un évaluateur d'être évalué... Par ailleurs, nombre d'admis le sont malgré un ensemble de notes très irrégulières. Il ne faut donc pas se décourager, même devant un sujet déstabilisant. Ceci dit, le jury ne peut que se féliciter d'avoir eu, à l'oral comme à l'écrit, d'excellents candidats. Citons en particulier des candidats ayant eu une moyenne de 18 pour les deux épreuves d'oral, ou une moyenne de 16,71 pour l'ensemble des notes à l'écrit et à l'oral. Mais, au-delà de ces cas, forcément exceptionnels, la barre d'admission elle-même – 9,43 et 9,29/20 – témoigne de cette qualité.

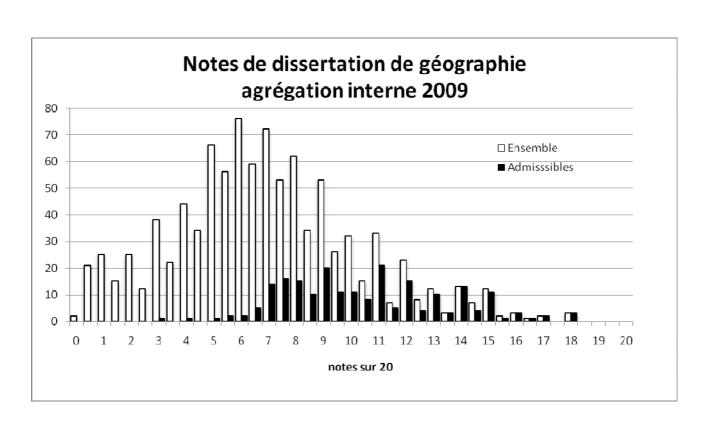
Enfin, il faut le dire avec force. Le concours de l'agrégation interne, pour tous, est l'occasion d'une formation continue qui ne peut qu'être bénéfique. S'il est exigeant, s'il est difficile, il permet de dégager une liste d'agrégés qui peuvent être fiers des difficultés affrontées et surmontées.

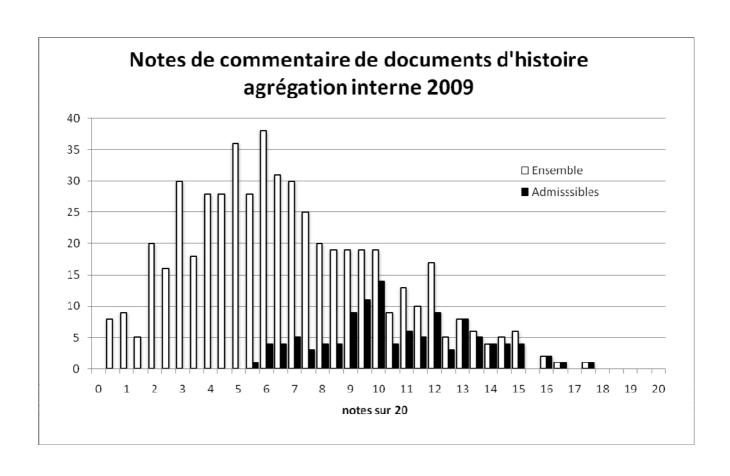
Joëlle Dusseau Inspectrice générale de l'éducation nationale Présidente du concours

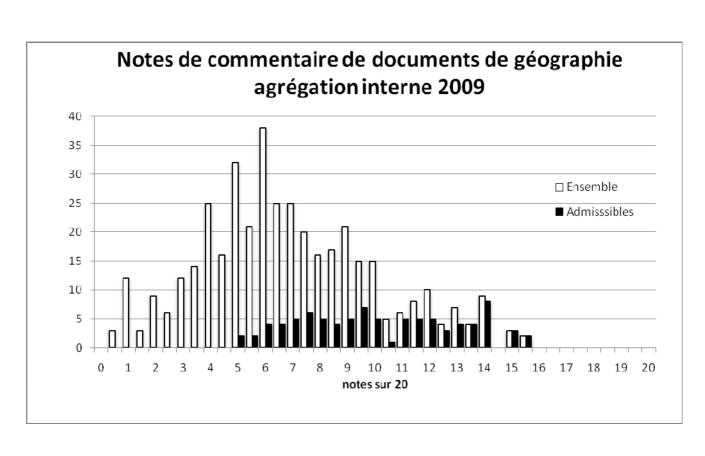
STATISTIQUES

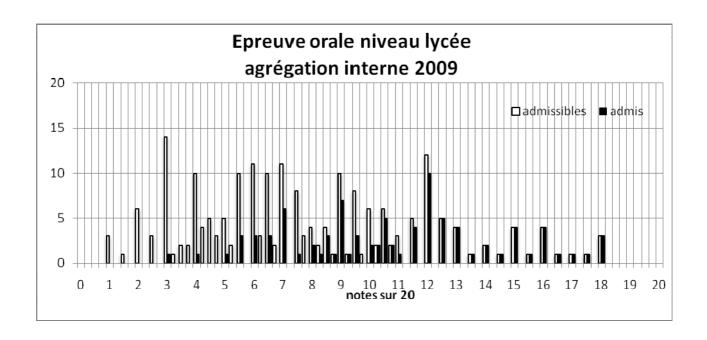
	AGREGATION INTERNE				CAERPA			
	2004	2006	2008	2009	2004	2006	2008	2009
DONNEES GENERALES								
Postes offerts	100	90	90	90	14	11	6	9
Inscrits	1374	1794	1438	1444	175	181	168	164
Admis/ postes offerts	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	42,86%	54,55%	100,00%	100,00%
Admis/ présents aux 3 épreuves								
écrites	10,37%	7,62%	10,08%	9,78%	5,36%	5,22%	6,19%	10,23%
Admis/ admissibles	48,31%	48,39%	44,33%	45,00%	42,86%	42,86%	46,15%	52,94%
ECRIT								
Présents aux 3 épreuves								
d'admissibilité	964	1181	893	920	112	115	97	88
Dissertation d'histoire: copies	987	1217	934	952	116	119	101	96
Dissertation de géographie: copies	972	1188	909	937	112	116	99	92
Documents d'histoire: copies	577	716	525	521	58	63	54	49
Documents de géographie: copies	387	475	373	399	56	52	44	41
Dissertation d'histoire: moyenne	5,84	6,83	6,91	6,77	4,56	5,62	5,59	5,34
Dissertation de géographie:								
moyenne	6,92	6,75	6,93	7,16	6,16	5,81	5,42	6,46
Documents d'histoire: moyenne	6,91	6,88	7,60	7,06	5,91	5,87	6,20	6,13
Documents de géographie:								
moyenne	7,77	7,15	7,30	6,96	5,92	5,52	6,56	6,33
Moyenne générale d'écrit la plus								
élevée	15	15	15,83	16	14	13	11,33	14,50
Présents / inscrits	70,16%	65,83%	62,10%	62,47%	64,00%	63,54%	57,74%	53,66%
ADMISSIBILITE								
Nombre d'admissibles	207	186	203	200	14	14	13	17
Moyenne dissertation d'histoire								
des admissibles	9,28	11,06	10,99	11,15	8,61	11,28	10,92	10,12
Moyenne dissertation de								
géographie des admissibles	11,29	11,1	10,52	10,7	12,21	9,75	8,85	12,18
Moyenne documents d'histoire des								
admissibles	10,25	10,99	10,97	10,66	10,07	6,42	8,50	9,92
Moyenne documents de	44.00	44.00	44.00	40.00	_	_	44.00	
géographie des admissibles	11,08	11,06	11,28	10,38		5	11,69	11,15
Moyenne du dernier admissible	8,83	9,66	9,17	9,25		8,66	9,17	9,17
Admissibles / présents	21,47%	15,75%	22,73%	22,17%	12,00%	12,17%	13,40%	19,32%
ORAL								
Moyenne générale de l'oral	7,46	7,51	8,45	8,5	7,02	7,09	8,25	8,46
Moyenne d'oral la plus élevée	14	16	17	18	11,5	12,25	12,75	15,25
ADMIS								
Nombre d'admis	100	90	90	90	6	6	6	9
Moyenne du dernier admis	8,71	9,07	9,64	9,43		9,35	9,57	9,29
Moyenne du premier admis	13,29	13,64	15	16,71	11,21	11,78	12,14	13,92

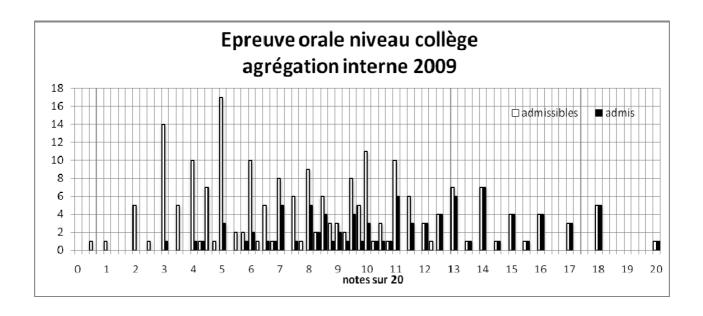












EPREUVES ECRITES

Dissertation d'histoire : Violences et société en Angleterre, en Espagne et en France au XVIIème siècle.

I - Remarques générales.

Au-delà des exigences scientifiques et culturelles, le succès du candidat dépend aussi d'une bonne maîtrise de ce genre si particulier qu'est la dissertation. Il faut produire une écriture au long cours, dominant le sujet, solidement référencée, proposant un texte organisé et cohérent, à l'énoncé clair et respectant l'orthographe aussi bien que la syntaxe. Il faut encore être persuadé que les correcteurs, justement sensibles à la forme et au fond, le sont aussi à l'apparence. Une copie propre et qui n'exige pas de trop gros efforts pour être déchiffrée contribue à entretenir son lecteur dans une sérénité bienveillante. Le jury a eu la satisfaction de lire beaucoup de devoirs d'un niveau tout à fait honorable. Parfois, il s'est plu à distinguer des travaux remarquables. Les copies indigentes ont été très minoritaires. Il demeure que beaucoup de candidats, y compris parmi ceux qui avaient bien préparé la question, ont été surpris sinon déroutés par un sujet dont la facture classique ne leur opposait pourtant pas de difficultés insurmontables.

L'introduction, doit être rigoureuse et camper le sujet dans sa globalité afin d'en présenter les enjeux. Il convenait donc de définir les termes du libellé. N'est-ce pas ce à quoi chaque professeur initie ses élèves à longueur d'année? En l'occurrence, il était attendu que le candidat caractérise le dix-septième siècle situe le sujet dans son contexte, autrement dit l'historicise. L'essentiel consistait à réfléchir aux « violences », dont le pluriel devait attirer l'attention. La société – le singulier devait aussi être remarqué - étant l'horizon de référence n'avait pas à être décrite pour elle-même. La complexité des rapports entre les deux termes majeurs du sujet déterminait l'analyse. Une approche rigoureuse évitait bien des impasses - et des anachronismes. Le libellé suggérait encore de renoncer à toute analyse fixiste pour dégager des évolutions et, comme l'indiquait Marc Bloch, de faire comprendre et d'expliquer.

Le corps du devoir respecte la logique de la problématique qu'il développe et résout à la fois. Les devoirs les plus longs ne sont pas toujours les meilleurs mais un devoir trop bref est toujours insuffisant. Bien des plans pouvaient être envisagés dès lors que les pièges les plus grossiers étaient évités. Un bon plan doit proposer des catégories pertinentes, c'est-à-dire porteuses de sens. Il était donc indispensable de concevoir un développement montrant la multiplicité et la complexité des rapports « entre violences et société ». Faut-il ajouter qu'un plan correctement organisé ne souffre d'aucun déséquilibre interne et traite équitablement de l'ensemble de l'espace concerné (trop de devoirs ont privilégié outrageusement le seul cas français, par exemple) sur l'ensemble de la période.

Encore faut il argumenter la démonstration de façon précise et rigoureuse. On retrouve ici la nécessité d'une information maîtrisée. Certains candidats ont perdu beaucoup de terrain en assénant des affirmations surprenantes : « Louis XIV fanatique » ou « monarque totalitaire »; « rôle mineur des protestants en Espagne », « effondrement français au lendemain de Rocroi »; « régime parlementaire britannique fondé au XIIIe siècle », « Inquisition ignorant les droits de l'homme », etc. Les développements imprécis et non référencés à des travaux, des sources ou des exemples (c'est ici que se situe souvent la ligne de partage entre les copies d'un niveau similaire), comme les généralités et les simplifications abusives, ne sont pas de mises

La conclusion n'a pas à résumer le devoir et moins encore répéter l'introduction. Elle peut être fort brève et inscrire le sujet, au terme de la démonstration, dans de nouvelles perspectives.

Le jury sait bien qu'il est très difficile, dans le temps réel de l'épreuve, d'embrasser tous les aspects du sujet et il pardonne volontiers des lacunes mineures. Mais il attend un récit cohérent, organisé, étayée par une réflexion et une culture solides.

II - Corrigé

Le XVIIe siècle oppose ses contrastes à qui tente de le qualifier. D'abord, le « Siècle d'or », le « Grand Siècle », le temps de « Glorieuse Révolution », et encore la période étincelante pour l'esprit humain qui accouche de la science moderne; mais aussi, pour la grande masse des peuples, l'époque terrible, le temps des malheurs et des misères, le grand moment des exaspérations collectives, le « Siècle de fer » (H. Kamen), le « Siècle noir » (Mousnier), que d'aucuns préfèrent teinter de gris, le siècle « tragique » (Goubert et Mandrou) qui voit l'addition incessante des terribles facteurs de longues fièvres sociales et politiques : les discordes, les conflits et les troubles, les épidémies et les disettes, les récessions et les crises. Bien sûr, les maux n'atteignent pas également tous les pays et les diagnostics ne s'accordent pas toujours : certains dénoncent la transition du féodalisme au capitalisme (E.J. Hobsbawn) ; d'autres analysent le collapsus dans les relations entre la société et l'Etat qui se structure (H.R. Trevor Roper, Y-M. Bercé). Il reste que l'extrême rigueur du temps est bien d'ampleur européenne. Le siècle est violent pour les hommes parce que la conjoncture, dépressive, est brutale.

Mais la violence qui n'est pas seulement une affaire de conjoncture s'exerce aussi de manière structurelle. Elle est un aspect fondamental des sociétés occidentales. Tissée dans la trame même de la vie, la violence au XVIIe siècle est omniprésente et revêt toutes ses formes - privée, sociale, politique ou guerrière – et connaît toutes les origines : endogène ou collective. La mort, familière et précoce pour le plus grand nombre, est souvent violente, parfois accompagnée d'horreurs qui frappent les consciences. La violence est pour ainsi dire une banalité du quotidien. Elle est inhérente à la vie sociale et matérielle parce que les actes les plus ordinaires – ceux de la vie biologique comme ceux de la vie économique – rencontrent pour le plus grand nombre d'immenses difficultés, parce que les tensions sociales sont permanentes, parce que les conflits politiques et religieux cristallisent des forces extrêmes. Mais la violence est aussi constitutive de la culture de certains groupes sociaux et contribue à marquer des distinctions, à affirmer des sentiments d'appartenance.

Violence ou violences ? Singulier ou pluriel ? La violence est une notion équivoque, et les violences sont hétérogènes. Si la violence est en interactivité incessante avec la société et l'Etat, les violences apparaissent comme un ensemble d'interrelations fluides inscrites dans les multiples configurations sociales, politiques, économiques et culturelles, elles-mêmes changeantes. Les violences ont des causes et des conséquences, des moments et des lieux, des modes et des expressions, des acteurs et des victimes, aussi multiples que divers. Leurs significations ne le sont pas moins. Si des violences sont transgressives, si d'autres sont destructrices, intolérables, il en est aussi qui apparaissent comme des adaptations aux dangers.

des efforts partagés pour réagir aux menaces, des formes légitimes de luttes individuelles ou collectives pour la survie.

Depuis une vingtaine d'années, les historiographies nationales ont fait des multiples expressions de la violence dans leurs rapports aux sociétés un thème d'étude privilégié : ainsi en France les travaux thématiques de François Billacois, de Robert Muchembled, d'Arlette Lebigre ; en Grande Bretagne, ceux de James S. Cockburn, L. Stone et de James. A. Sharpe ; en Espagne, les études d'A. Dominguez Ortiz, d' E. Balancy, de Tomàs Mantecon Ce renouvellement historiographique, parfois teinté d'anthropologie, de criminologie et de sociologie historiques, entend saisir les phénomènes sociaux mis en œuvre. Il se poursuit encore aujourd'hui et donne lieu à des synthèses qui contribuent à situer les révoltes et les contestations, la violence civile et la criminalité, la marginalité et l'exclusion, notamment dans l'histoire plus large d'une civilisation de la violence.

PREMIERE PARTIE: VIOLENCES PRIVEES ET VIOLENCES ENDOGENES.

Si les violences sociales semblent longtemps et pour le plus grand nombre sinon normales du moins logiques, voire légitimes, c'est bien parce qu'elles sont d'abord endogènes.

Certaines relèvent du for privé. Le cercle familial n'est pas toujours irénique dans un siècle ou hommes et femmes se montrent souvent incapables de maîtriser leurs pulsions. Les gravures du temps le montrent assez. Partout, l'insulte dit la norme et l'on s'invective volontiers entre époux dès lors que l'insuffisance ou les goûts sexuels de l'un et l'adultère de l'autre sont en question. Dans des sociétés la division sexuelle des rôles double nécessairement la métaphore sociale : l'homme se doit d'être dominateur et actif, tandis que la femme sera soumise et passive. Les traités de morale et autres « conduct books » enseignent, arguments scripturaires et considérations médicales sur la complexion féminine à l'appui, que l'épouse doit subir, si l'homme le juge nécessaire, des corrections physiques de la sorte légitimées.

C'est pourquoi la violence, verbale, physique ou morale, parmi les élites comme au sein du bas peuple, est d'abord celle du mari sur son épouse ou, plus généralement, de l'homme à l'encontre de la femme. En ville comme à la campagne, on bat souvent sa conjointe; on menace de la tuer et, parfois, on passe à l'acte. La littérature du XVIIème siècle regorge d'exemples. Les tribunaux d'Angleterre et de France, ecclésiastiques ou civils, consignent fréquemment des faits semblables. Ils évoquent encore – comme la littérature - ces abus économiques que sont les dilapidations des dots. Ces sources rapportent aussi les charivaris – et leurs versions anglaise ou espagnole – dont les époux défaillants peuvent être l'objet et les cas, plus rares, d'épouses battant comme plâtre leurs maris. De même, les enfants sont souvent rossés par leurs parents ou les domestiques. La famille royale donne l'exemple. Le Journal d'Héroard et le récit de L'Estoile nous montrent un dauphin le cul fréquemment troussé pour recevoir le fouet en punition de ses incartades.

La violence masculine, s'exerce aussi en dehors du mariage – ainsi les rapts et les viols – et, parfois, donne lieu à des naissances illégitimes. D'ailleurs, le droit espagnol s'attache à distinguer les naissances hors mariage mais régularisées par des épousailles ultérieures des enfants d'unions condamnées par la morale et le droit : inceste, relation avec un(e) religieux (se), prostitution, adultère. On devine que le destin de ces derniers n'est guère enviable.

Le gouvernement des domestiques qui appartiennent, au sens propre du terme, à la maison de leur maître et même, par tradition, à sa famille, obéit à une réification qui légitime d'autres

formes de violences internes au cercle privé. Les manuels de conduite expliquent que serviteurs et servantes doivent être châtiés « parce que c'est l'intérêt du maître.».D'ailleurs, sauf en cas de mort d'homme, les plaintes ne sont pas recevables. Don Quichotte moleste le fidèle Sancho Pança. Les farces et les comédies du Grand Siècle abondent en bastonnades de valets et d'estafiers. L'exercice arbitraire de cette autorité absolue s'étend au harcèlement sexuel, lui aussi mis en scène par la littérature. Les jeunes domestiques – garçons ou filles – peuvent être considérés comme des objets érotiques dont les maîtres disposent très souvent en toute impunité. Partout, les servantes sont les premières victimes des pulsions incontrôlées de leurs employeurs.

L'espace public est aussi le théâtre ordinaire d'une violence qui détermine l'interaction sociale. Les rapports sociaux, interprofessionnels ou non, obéissent à des comportements extravertis, à des codes connus de tous qui les rendent potentiellement dangereux. Dès lors, confrontations et bravades, passées les premières insultes, peuvent très vite tourner mal. Les « excès », à savoir les coups et blessures, parfois mortels, représentent 65% de la criminalité urbaine en Aquitaine et concernent aussi bien l'élite bourgeoise que le bas monde des harengères et des portefaix. Le *Journal d'un bourgeois de Grenade* montre une situation semblable. La violence nocturne des bandes d'étudiants est une autre plaie des grandes villes espagnoles. Londres et les ports anglais connaissent des débordements similaires.

D'ailleurs, les sociétés du XVIIe siècle sont en armes. Le libre port des armes est partout interdit pour être réservé aux nobles, aux militaires et aux agents des guets municipaux. Du moins en théorie car ce principe doit être incessamment répété. Surtout, les multiples dérogations et privilèges accordés selon les lieux, les circonstances, les personnes et les métiers, assurent une large distribution des armes blanches ou à feu. En ville comme à la campagne, chez les bourgeois comme chez les vilains, escopettes et pistolets, couteaux et haches, cannes et gourdins, sont toujours à portée de main et les outils des métiers, ceux de l'artisanat comme ceux de la terre, deviennent aisément des armes létales

.

Les travaux de R. Muchembled ont montré combien la violence est généralisée au sein même des villages. La fête au village est tout à la fois transgressive, agressive, subversive ou licencieuse. Sa nature la rend susceptible de provoquer tous les débordements, notamment sexuels. Plus généralement, la violence villageoise est inhérente à la vie sociale et matérielle. Elle obéit au rythme des saisons (elle est très élevée de mai à août) et des heures (elle est plus forte au crépuscule qu'au matin). Elle répond encore aux tensions accumulées, par exemple celle des jeunes hommes, longtemps contraints aux frustrations du célibat avant de pouvoir « s'établir ». Les ruraux réagissent aussi instinctivement aux menaces qui pèsent sur la communauté. Partout, on a peur du « horsain », de l'étranger, du vagabond, du « gitan ». On craint plus encore les soldats dont on se venge commodément lorsque ce sont des traînards ou des déserteurs isolés. Ces réactions, universelles, sont agrégatives et permettent de ressouder le village autour de son identité collective.

Des formes endogènes de la violence sont aussi des marqueurs sociaux. Les sessions extraordinaires du Parlement de Paris (ce sont les « Grands Jours ») comme le Conseil de Castille eurent bien du mal, on le sait, à endiguer une violence seigneuriale qui pouvait aller jusqu'au viol et au meurtre. L'idée demeure toutefois que les coups de bâton ne déshonorent pas le manant dont le corps, selon Montesquieu, n'est pas « honorable ». En revanche, on ne donne pas le bâton à un noble. Tallemant des Réaux rapporte ainsi que Louis XIII ne voulait pas que ses valets de chambre fussent nobles pour pouvoir les battre!

Le duel nobiliaire participe de cette violence inscrite dans une culture de l'honneur et de la distinction sociale. Le statut de la noblesse fonde et légitime la propension de sa violence spécifique. Pour autant, les condamnations morales, légales et religieuses (Concile de Trente) se multiplient au XVIIe siècle. En France, l'exécution Place royale de Montmorency-Boutteville marque la volonté du souverain d'en finir avec ce qu'il considère désormais comme un défi à son autorité. En Angleterre, où les duels sont pourtant plus rares que sur le continent, Jacques 1^{er} (1613) et Cromwell (1653) s'y opposent avec la même fermeté si bien que leur pratique décline fortement à partir de 1655 pour se réfugier, comme en France, dans la société militaire. En Espagne, où il est interdit depuis 1480 par le Roi et l'Inquisition, le duel à outrance n'atteint pas non plus les proportions qu'il connaît durant le premier tiers du siècle en France mais l'Etat demeure impuissant à l'éradiquer des mœurs nobiliaires.

DEUXIEME PARTIE: VIOLENCES COLLECTIVES ET VIOLENCES D'ETAT.

Le XVIIe siècle est un siècle de conflits politiques intérieurs (guerre civile et Glorieuse Révolution, soulèvement catalan, Fronde), de violences au sommet de l'Etat (assassinat de Buckingham, exécution de Charles 1^{er}, assassinats de Concini et d'Henri IV) de persécutions religieuses et de guerres extérieures. Les malheurs de la guerre sont bien connus pour avoir été si magnifiquement mis en image par le lorrain Callot ou le flamand Vranck. L'Ile-de-France ravagée par la Fronde (J. Jacquard), le Berkshire détruit par la guerre civile, la Catalogne et la Champagne soumises à l'incessant va-et-vient des troupes, les villes assiégées jusqu' à l'épuisement, mises à sac ou passées au fil de l'épée, offrent toujours le spectacle des massacres, des viols, des pillages et des incendies, des remues d'hommes et leur suite d'épidémies, de disettes ou de famines qui fauchent les peuples.

D'autres violences liées au pouvoir accru de l'Etat et sa volonté normative de contrôle social, de « disciplinarisation » des sociétés, méritent de plus amples analyses. Au premier chef celles que génèrent les questions religieuses.

Les Eglises et les Etats accroissent leur emprise sur les sociétés. Les Etats, notamment, veulent se concilier, voire annexer, l'autorité religieuse pour mieux imposer une croyance unanime à l'ensemble de leurs sujets. La diversité confessionnelle est partout perçue comme une forme de désagrégation sociale et politique rendant impossible l'unité nationale autour du souverain.

En Espagne, depuis le XVIe siècle, l'Inquisition et les statuts de « limpieza de sangre » entretiennent la persécution et l'exclusion des marranes et des morisques. L'expulsion de ces derniers de 1609 à 1614, d'abord du royaume de Valence puis de l'ensemble du pays puis le démantèlement de la communauté marrane dans les années 1640 apportent au pays une unité religieuse définitive. Depuis longtemps déjà, les « édits de foi » aidaient les « vieux chrétiens » à débusquer crypto-judaïsants et crypto-musulmans. En France, cette unification n'est obtenue qu'en 1685, en apparence du moins, d'autant que se maintient une petite diaspora juive malgré l'interdit royal de 1615. La révocation de l'Edit de Nantes est décidée au terme d'une sévère répression juridique et militaire, notamment les fameuses « dragonnades ». Les protestants, qui n'entendent pas abjurer gagnent le « Désert » ou le « Refuge » (200 000 départs!). Louis XIV ne compose pas davantage avec les jansénistes qu'il poursuit de ses foudres. Le cas anglais est plus original. Les « papistes » y sont tenus pour des traîtres en puissance (1605 – conspiration des poudres; faux « popish plot » de 1678) et l'antipapisme s'y confond avec le sentiment national. Les catholiques, sauf durant le règne de Jacques II, sont les victimes de vagues de persécutions parfois sanglantes,

accompagnées de multiples interdictions et de destructions de biens ou de chapelles. Ils ne bénéficient guère de l'édit de tolérance de 1689. Il en va de même pour les protestants gagnés aux multiples sectes dissidentes et hostiles à l'Eglise établie, parmi lesquels certains encouragent la contestation de l'ordre social. Le voyage en Amérique permet à bon nombre de quakers et de puritains de fuir les persécutions et les brimades avant que d'autres ne bénéficient de la tolérance demandée par John Locke.

La chasse aux sorcières (ou des femmes réputées telles) témoigne d'un autre aspect de ce contrôle culturel normatif que les pouvoirs étatiques et religieux entendent désormais exercer. L'épidémie des persécutions, commencée au XVIe siècle, se poursuit longtemps encore au XVIIe siècle, plus il est vrai en terres d'Empire qu'en Angleterre, en Espagne et en France. En Angleterre, une loi de 1604 donne lieu à une flambée de procès dans les années 1640. En Espagne, l'Inquisition instruit les dossiers sataniques, enrichis parfois d'accusation de crimes rituels ou de bestialité, et organise des autodafés spectaculaires où sorciers et sorcières sont brûlés (ainsi à Logroño en 1610) ou pendus (52 exécutions en Catalogne entre 1618 et 1622). En France, la sorcellerie est un crime de lèse-majesté divine qui appelle aussi le bûcher. Les cas recensés sont ruraux mais aussi, comme en Espagne, citadins et parfois conventuels : ainsi la fameuse affaire de Loudun (1634).

Les Etats qui se renforcent ont également besoin d'accroître leur emprise sur les marges des sociétés.

La pauvreté sous l'Ancien Régime est structurelle mais aussi conjoncturelle. Les pauvres sont nombreux : 25% à 30% de la population urbaine en Espagne, 20% de la population des villes provinciales et 10% de la population rurale en Angleterre, 10% de population « flottante » en France. Ces foules de miséreux inquiètent assez pour engendrer une nouvelle peur sociale. En Angleterre comme en France, par l'effet d'un héritage de l'humanisme, la tradition distingue entre les pauvres « honteux » mais identifiés, que la maladie, la vieillesse, une dégradation économique, ont déclassé les « errants » et autres vagabonds ou « Egyptiens » (Gitans et Tziganes) qui courent les routes seuls ou en groupes et menacent l'ordre des sédentaires. Les premiers méritent une assistance charitable, publique (souvent placée sous la tutelle des municipalités et des communautés rurales comme le demande la loi sur les pauvres de 1601 en Angleterre et comme le font les hôtels-Dieu en France) ou privée. Les seconds, accusés d'oisiveté, de simulacres divers et d'une criminalité potentielle, sont pourchassés et relèvent des peines les plus sévères.

Le siècle voit se développer une nouvelle politique sociale de la misère, bien décrite par Michel Foucault dans son *Histoire de la folie à l'âge classique*. Peu à peu s'y organise un basculement de l'assistance au contrôle coercitif puis à l'enfermement pur et simple. L'Angleterre cherche la première à concilier l'assistance et la répression. Chômeurs, pauvres et mendiants ne conservent le droit d'être nourris et soignés qu'en acceptant la contrainte de l'internement. Les comtés et les paroisses reçoivent la mission de construire des « houses of correction » puis des « bridewells ». Dans les années 1690, la création des sinistres « workhouses » consacre cette précaution sociale qui consiste à interner ceux qui n'ont pas de travail pour leur en donner. La France catholique était déjà parvenue à ce même résultat mais par d'autres moyens. Progressivement, une perception semblable de la misère, née autant de la pauvreté que du vice, y voit le jour et dénonce les dangers d'une charité entretenant le mal. Avec le déclin de la compassion évangélique, la pauvreté devient alors une faute contre l'ordre public. Les misérables ne sont plus selon l'archevêque de Tours que « la lie et le rebut de la république » (1670). L'Etat s'inspire d'une première expérience lyonnaise (1614) pour établir, d'abord à Paris (1656) puis dans les grandes villes (1662), un hôpital général. Sont

alors associés dans un même renfermement les pauvres, les malades incurables et les enfants abandonnés (et même les fous), les « bons » et les « méchants ». La sauvegarde des âmes est assurée par des activités dévotionnelles, le rétablissement des corps est confié à l'hospitalisation, la régénération sociale est permise par le travail forcé. Si le « grand renfermement » ne fut pas aussi absolu dans les faits qu'il était annoncé, le discours de l'Etat n'en demeura pas moins sans ambigüités. L'Espagne échappe au modèle franco-anglais. L'ancienne vision positive du pauvre y survit plus longtemps. Des politiques de discipline des pauvres se dessinent mais les formes traditionnelles d'assistance, très décentralisées, y restent la règle.

L'époque est aussi celle des grandes révoltes populaires et collectives, rurales mais aussi urbaines. Les foules interviennent violemment dans le jeu politique et social par des « rébellions » et des « séditions », autant d'« émotions » qui donnent lieu à toutes sortes d' « excès » auxquels succèdent les violences de leur répression. En Angleterre, relativement épargnée par des crises de subsistances, on voit pourtant jusqu'aux années 1630 la paysannerie en guerre contre les enclosures imposées par les grands propriétaires. Ces enclosures entravent les mécanismes traditionnels de l'entraide communautaire, notamment dans les Middlands où, en 1607, la répression est très sanglante. Ailleurs, les foules paysannes s'opposent à des innovations agricoles — assèchement des marais, déforestation, etc.- et défendent un ordre ancien idéalement perçu comme un âge d'or. Toutefois, les violences et les émeutes, notamment antiseigneuriales, n'éclatent qu'en ultime recours, le monde paysan en appelant plus volontiers aux instances judiciaires pour trancher les conflits. Pour l'essentiel, les soulèvements populaires anglais restent surtout liés aux questions politiques et religieuses.

Ailleurs, au contraire, les soulèvements contre le pouvoir central se nourrissent de la pression fiscale exigée par le financement de la guerre dans un contexte économique et frumentaire dégradé. En Espagne, le phénomène concerne d'abord les provinces périphériques irritées de ces nouveautés pourtant moins lourdes que leur version française et reste surtout urbain. La Biscaye connaît une grande « révolte du sel » en 1631-1634, la Catalogne se soulève en 1640 au nom de ses « fors» qui l'exemptent du logement des gens de guerre. Alors même que la peste décime la population, des motifs fiscaux et frumentaires exacerbent les difficultés du petit peuple en Andalousie et provoquent de nouvelles rébellions (1647 – 1652); de même en Catalogne (les « Barrétines », 1688-1689) et dans le pays valencien (1693). La France offre les exemples les plus spectaculaires de ces séditions. Les crises brusques jettent paysans et « gens de métier » exaspérés dans la révolte, les mises à sac et parfois la tuerie des officiers royaux ou seigneuriaux et des accapareurs, selon une kyrielle quasi-ininterrompue des années 1620 à 1675 (Bonnets rouges bretons), avec des accès en 1636 (année de Corbie) et 1643 (année de Rocroi). Sauf dans le cas des Nu pieds normands et des Bonnets rouges, ces révoltes, le plus souvent limitées à un village, une ville, ne sont pas de grande ampleur et durent peu. Parfois, hobereaux ou bourgeois tentent de les canaliser à leur profit. Mais qu'elles touchent les villes (Aix, Dijon, Bordeaux, Agen, Troyes, Amiens entre 1620 et 1660) ou le plat pays, elles sont toujours impitoyablement noyées dans le sang. Madame de Sévigné a laissé une description minutieuse du caractère terroriste et systématique de la répression du soulèvement breton

TROISIEME PARTIE: CIVILISATION DES MOEURS ET APAISEMENT

Si le XVIIe siècle voit les violences atteindre partout leur paroxysme, il amorce aussi un mouvement contraire qui peu à peu assure l'évolution des sociétés vers une lente pacification.

Les mentalités ne changent que sur un temps long et il n'est guère possible de proposer une périodisation précise et moins encore commune aux trois pays. Il reste que, à partir des années 1660-1670, les comportements sont progressivement normalisés, que les mœurs tendent à l'apaisement. Norbert Elias a longuement analysé les termes de ce « processus de civilisation ». L'Etat impose aux sujets des mécanismes d'autocontrainte qui les rendent obéissants. En même temps, il finit par s'attribuer le monopole de la force et de la violence. Max Weber le montre aussi. Dès lors, « l'individu n'a plus le droit de se livrer au plaisir de l'attaque directe» (*La civilisation des mœurs*) et l'on assiste à une dévalorisation sociale de la violence. L'homme « civilisé » est un homme « de cour » et un homme « policé ».

Ce façonnement par la contrainte de l'affectivité individuelle vaut d'abord pour l'aristocratie et plus généralement la noblesse. Elias montre en effet que la cour - à l'image de la cour française, modèle curial de l'âge classique - est le premier laboratoire où s'expérimentent le contrôle de soi, la maîtrise des émotions, la régulation de l'économie pulsionnelle dont des écrivains comme La Rochefoucauld, La Bruyère et Saint-Simon offrent les meilleures analyses psychologiques. La cour où le roi fait de la bienséance et de la politesse la plus raffinée des obligations universelles impulse un mouvement moral et intellectuel qui entend fonder la société sur la vertu et la raison. La fidélité est aussi une valeur désormais fondamentale. Partout, le rituel propose un mode de vie semblable à celui de Versailles.

La multiplication, surtout en France (*L'Honnête homme*, de Fouet) et en Espagne (*El Discreto* de B. Graciàn, 8 éditions de 1630 à 1662), de traités de civilité et de savoir-vivre accompagne cette « révolution de l'intériorité » et contribue à promouvoir l'idéal d'un « honnête homme » dont le raffinement des manières égale l'élégance de la pensée. Le polissage des mœurs nobiliaires se fait assez vite. Lorsqu'en 1679 un nouvel édit manifeste la volonté de l'Etat d'éradiquer définitivement le duel, le second ordre s'est déjà grandement détaché de cette pratique, également disqualifiée en Angleterre.

La fin du siècle inaugure une séquence apaisée des relations entre les princes et l'aristocratie. Le temps des défis et des révoltes est passé. La grande noblesse se satisfait partout d'un compromis avec la couronne qui lui garantit sa place à la cour et au sommet de l'Etat et même, en Angleterre, un rôle primordial dans la conduite des affaires du pays. En France comme en Angleterre, l'armée continue d'offrir un exutoire légitime à la violence de la noblesse en même temps qu'elle parfait son intégration à l'Etat. Sauf en Espagne, le métier des armes devient une part de l'éthique nobiliaire. Le changement n'est d'ailleurs pas sans incidences pour les peuples. Le grand « dégât » du Palatinat (1688-1689) est le dernier du genre. Les progrès de la logistique et de l'encasernement accompagnent cette évolution mentale. Les chefs et les officiers sont désormais convaincus de la nécessité d'atténuer les « malheurs de la guerre » pour les provinces traversées par leurs troupes.

Le processus de civilisation gagne plus timidement l'ensemble du corps social. Il glisse de la société de cour à la société civile mais les élites urbaines font aussi de la nouvelle civilité un mode de relation social. Dans les collèges, on l'enseigne comme une matière à part entière à l'élite bourgeoise. Les progrès de la scolarisation en Castille et en Angleterre – notamment la multiplication des grammar schools - donnent lieu à une « révolution éducative » (L. Stone). Les récents travaux de Jean Nagle montrent que le monde de la robe, promoteur de la nouvelle éthique du service de l'Etat, contribue fortement aux modifications de l'orgueil social. Par ailleurs, les historiens de la famille et de l'enfant (E. Shorter, L. Stone, Ph. Ariès, par exemple) ont bien noté que la seconde moitié du siècle connaît l'essor d'une civilité

nouvelle dans les usages familiaux et domestiques qui profite aux femmes comme aux enfants.

Dans les trois pays, mais à des degrés divers - précocement en Angleterre, plus tardivement mais de façon plus prononcée en Espagne les crimes de sang et les homicides régressent, alors même que le renforcement des appareils policiers et judiciaires assure la progression de la criminalité *réprimée* et que la criminalité *pardonnée* (notamment en France avec les lettres de rémission) diminue. Les résultats d'une approche exclusivement quantitative des sources judiciaires (en l'occurrence les arrêts et les sentences) demeurent contestés, du moins en France, par les tenants (Benoît Garnot) d'une approche plus qualitative. Mais la preuve d'une plus grande sensibilité sociale à l'impact de la violence homicide est maintenant bien établie. Au fur et à mesure que le siècle avance, le recours aux armes blanches, ou ce qui peut en tenir lieu, et aux instruments contondants se fait moins fréquent et les témoins s'interposent plus efficacement pour empêcher qu'une simple rixe ne dégénère.

L'entreprise systématique de contrôle social à grande échelle pour dresser les corps et les mœurs s'observe en Angleterre. Les « Anciens » des consistoires, membres des élites citadines ou villageoises, entendent faire de leurs communautés des modèles de sociétés pacifiées. Une évolution semblable se retrouve dans tout l'espace tridentin où l'Eglise catholique s'est aussi donné pour mission, souvent en étroite concertation avec l'appareil d'Etat, de combattre, canaliser et prévenir la violence endogène quotidienne. Ainsi en Espagne la catéchèse, la prédication, les œuvres, sont des moyens d'action privilégiés..Dans les collèges aussi, et d'abord ceux des jésuites où se diffuse une littérature moraliste du contrôle de soi, on propose l'adoption d'un savoir vivre nouveau. En France, l'action éducative et préventive du clergé et des congrégations obéit à la même volonté de former un chrétien et un homme nouveau, capable de dominer son impulsivité, de maîtriser ses passions dangereuses. Les façons d'agir – et d'abord celles des hommes – changent donc peu à peu.

Dans les villages, la violence privée cède le pas devant le nouvel ordre public imposé par les élites. Ces derniers abaissent considérablement les seuils de tolérance — par exemple en contrôlant plus étroitement les fêtes - et veillent à faire de la violence un phénomène de plus en plus confiné. Dans le même temps les conflits juridiques du monde campagnard sont de moins en moins réglés par la force brutale mais de plus en plus par le recours au droit. La violence seigneuriale elle aussi décline.

Les villes, et d'abord les capitales, ne sont pas moins que les campagnes l'objet d'une surveillance attentive. La notion de « police » apparaît désormais comme une matière de gouvernement spécifique de la puissance publique dont le premier titulaire est le célèbre La Reynie. L'édit de 1667 informe que, nouvelle, la fonction de lieutenant général de police de Paris consiste à « assurer le repos du public et des particuliers, purger la ville de ce qui peut causer des désordres, procurer l'abondance et faire vivre chacun selon sa condition et son état.» En Espagne, la monarchie cherche également à s'assurer la fidélité des élites municipales. A Madrid, le corregidor est nommé par le roi sur la proposition du conseil de la chambre de Castille et des juges de l'Audience supérieure de la ville, deux institutions contrôlées par le Conseil de Castille.

La lente confiscation de la violence par les Etats (et les Eglises) est également vérifiée dans le domaine judiciaire et pénal. Partout, peut-être plus en Angleterre et en France qu'en Espagne les exigences d'un Etat moderne imposent une sévérité croissante de la pénalité. L'exemple français est des plus probant. L'Ordonnance criminelle d'Août 1670 établit la hiérarchie des

châtiments. Les plus sévères et les plus effrayants sont attachés aux crimes de lèse majesté « divine » ou « humaine » (attentat contre le roi). Tout ce qui porte atteinte au pouvoir de l'Etat ou à l'ordre moral et social – le faux monnayage, le faux saunage, la sédition, le rapt et les crimes sexuels (viol, sodomie, bestialité), les homicides et les violences les plus graves, tel l'incendie - est réprimé par la peine de mort (roue, écartèlement, bûcher) et les galères, peine toujours accompagnée de la flétrissure infâmante des chairs au fer rouge. L'idée générale est bien celle d'une élimination physique des coupables jugés les plus dangereux ou à défaut, de leur exclusion du corps social. Prévaut encore la volonté d'organiser l'intimidation des populations considérées comme criminogènes par le spectacle de la violence pénale. Notons que l'Inquisition ne procède pas autrement et qu'en Angleterre aussi la « publicité » du châtiment est un rituel autant politique que proprement judiciaire. En outre, l'Etat, qui multiplie les juridictions royales et les officiers de judicature, qui augmente la flotte des galères, se donne les moyens de sa politique, si bien que la justice criminelle progresse au cœur des villes et des villages. Les élites approuvent un durcissement pénal qui éclaire la coexistence de leurs intérêts et génère de nouvelles formes de solidarité. La procédure inquisitoriale accorde aux magistrats le libre exercice de leur arbitraire dans l'appréciation des délits et des délits les plus fréquents. La violence légale de l'Etat concerne donc prioritairement les gens du bas peuple. La question leur est donnée dès qu'ils sont soupçonnés d'un crime, « alors qu'il faudra des indices bien plus forts » pour y soumettre « les personnes d'honnête condition ». Les principes sont les mêmes partout mais en Angleterre, si les sheriffs voient leur pouvoir renforcé, la notion nouvelle d'Etat « de droit » accorde aux personnes les garanties de l'habeas corpus (1679).

L'évolution des mœurs, l'essor des procédures transactionnelles et de médiation entre les groupes sociaux et le pouvoir, n'expliquent pas seuls la tendance à la pacification des sociétés. La crise générale du siècle et les guerres, civiles et plus encore extérieures, avec leurs exigences militaires et fiscales, ont partout posé la question de l'Etat en des termes nouveaux. Les Etats de l'Ouest de l'Europe ont définitivement émergé des ruines de la conception médiévale de la monarchie. Si les mouvements de révoltes collectives ont partout été vaincus, la sortie de cette crise connaît des variantes nationales.

En Espagne, alors que le pouvoir monarchique est affaibli, l'ordre intérieur règne après l'échec de la révolution catalane. Les structures du « patronage » installent de multiples relais utiles et efficaces entre le gouvernement royal et les provinces ou les sphères sociales périphériques. En Angleterre, la monarchie des Stuarts, faute d'avoir compris les évolutions économiques et religieuses du pays, a été balayée. Le parlement et les pouvoirs locaux imposent au roi un Etat fort, par ailleurs placé sous le contrôle de la loi. Le poids politique des corps représentatifs apporte cet avantage qu'il dispense l'Etat d'entretenir un appareil répressif militaire aussi important qu'en France. Par ailleurs la mise en place d'une société politique élargie médiatise tout conflit potentiel au lendemain du Bill of Rights (1689).

Une société pacifiée peut aussi être une société réduite à l'obéissance. En 1651, en pleine guerre civile, Thomas Hobbes avait proposé comme seule remède à « la guerre de tous contre tous » l'exemple théorique d'un gouvernement central solide et fort, contrôlant assez étroitement la société pour assurer la paix et la sécurité générale. Le contrat social instituait Léviathan. La France offre avec la monarchie absolue portée à son apogée l'accomplissement de ce modèle théorique. En 1632 déjà, Cardin Le Bret reconnaissait au souverain le pouvoir de faire régner l'ordre et la paix sur et entre ses sujets. Le « roi de guerre » (J. Cornette) a désormais les moyens d'imposer sa raison. La Fronde a soldé l'échec d'une alliance hétérogène d'officiers et d'aristocrates contestant les ambitions royales : la sortie de la

féodalité marque l'édification par le souverain et l'administration royale – les intendants, les officiers de finances et de judicature dont le nombre est quintuplé au XVIIe siècle - d'un Etat fort. Le contrôle est d'abord politique. En 1665, les cours « souveraines » deviennent « supérieures » et le droit de remontrances parlementaire se voit contraint en 1673. L'ensemble du royaume est concerné. Entre 1660 et 1680, les pouvoirs communaux sont démantelés, leurs prérogatives militaires, judiciaires et fiscales systématiquement contrariées, leurs corps de libertés anéanti. Les gouverneurs perdent tout pouvoir réel. Lorsque la construction étatique s'achève, les grandes et massives révoltes populaires disparaissent, celle des Camisards, d'une autre nature, restant étroitement circonscrite. Ce contrôle est aussi social et culturel comme le montre la lutte contre les superstitions et la sorcellerie rurales ; il est encore religieux, on l'a vu, avec la persécution du jansénisme et la Révocation de l'Edit de Nantes.

*

L'apogée de la monarchie absolue en France accompagne cette fameuse crise de la conscience européenne que Paul Hazard situait entre 1680 et 1715, période durant laquelle on souhaite désormais, avec Fontenelle et Shaftesbury, un bonheur terrestre fondé sur la raison et la science, alors que Locke prône la tolérance, que Baltasar Graciàn propose comme nouveau modèle social *El Héroe* et que, du bouillonnement général des idées et des sentiments, naît le XVIIIe siècle.

Marc Vigié

Dissertation de géographie : Spécialisation des territoires et mondialisation

Le sujet de cette année n'a visiblement pas surpris les candidats : le jury en veut pour preuve le très faible nombre de copies quasi-blanches (introductions seules, plans détaillées, copies brèves...). De fait, la question de la spécialisation des territoires est à la fois une question d'actualité, suscitant de nombreuses interprétations, et une question dont notre discipline peut aisément faire un objet de recherche et d'analyse du fait de son importante, et complexe, dimension spatiale.

S'il a pu paraître attendu, ce sujet n'était pour autant pas facile à aborder et à traiter, comme le jury a pu bien vite le constater. Comme pour tout sujet renvoyant à une question impliquant des débats d'ordre idéologique et politique, il fallait en effet d'abord que les candidats sachent se détacher de ces derniers – ce qui ne signifie pas nécessairement les éluder.

Il leur appartenait ensuite de le délimiter le plus précisément, et avec le plus de rigueur possible... ce que beaucoup de candidats n'ont visiblement pas su faire traitant de la mondialisation dans toutes ses composantes et dimensions.

Il fallait enfin construire une dissertation de géographie, c'est à dire impliquant que l'espace ne soit pas qu'un cadre, une vague scène, mais un élément clé de la problématique et de l'analyse. Ce n'est pas par souci de défendre une posture disciplinaire, mais bien parce que les espaces dont il doit être question ici (lieux, régions, Etats, territoires...) sont des constructions

qui à la fois influencent et sont influencées par les dynamiques sociales, économiques, politiques... et sont porteurs d'enjeux qui méritent, pour eux, qu'on leur prête attention.

Ce dernier point n'est d'ailleurs pas propre au seul sujet de cette année. Aussi, comme la mondialisation ne sera plus au programme l'an prochain, le jury tient surtout, dans ce rapport, et après avoir proposé quelques éléments de correction, à rappeler ce que peut être, selon lui, une dissertation de géographie.

Quelques remarques préliminaires

La notion de « territoire » est au cœur du sujet. Dans le contexte d'un programme portant sur la mondialisation on peut la définir comme étant une portion d'espace terrestre appropriée et délimitée (donc construite) pour l'action, en ayant à l'esprit que l'entrée la plus évidente au regard du sujet – mais pas nécessairement exclusive – est celle d'espace productif. Le pluriel suppose que plusieurs territoires soient à prendre en considération, à la fois par types (associations régionales supranationales ; Etats ; régions ; métropoles...), par échelles et par espaces géographiques localisés en divers points du globe.

Le sujet repose sur deux processus : spécialisation, mondialisation.

Le processus de spécialisation des territoires est ancien. On ne doit toutefois pas se limiter à cette seule approche diachronique. En premier lieu, les ressources (naturelles, économiques, démographiques...) évoluent. En second, la spécialisation des territoires n'est pas uniquement le résultat de la stratégie spatiale des entreprises. Enfin, il conviendrait de préciser la nature des relations que l'on peut établir entre spécialisation et sélectivité, spécialisation et compétitivité, spécialisation et différenciation territoriale, spécialisation et vulnérabilité.

Le processus de mondialisation semble évidemment lié à cette approche en termes de spécialisation des territoires. Ceci implique que l'on réfléchisse aux mécanismes qui les ont permis. L'interrogation pourra porter sur la façon dont on doit considérer la mondialisation. Elle permet/suscite la spécialisation des territoires : extension d'un système capitaliste, mais aussi émergence du monde comme lieu (Lévy).

Il convient toutefois de s'interroger sur l'orientation générale que l'on veut donner au traitement du sujet. Le volet « géographie économique » de la question ne saurait être exclusif de sa dimension politique.

Proposition de corrigé

Une problématique possible

Dans le contexte actuel de mondialisation on assiste à une tension contradictoire entre un processus d'uniformisation, de réduction des distances et, dans le même temps, une multiplication des réactions territoriales, débouchant sur de nouvelles différenciations. Ainsi, des types de territoires et de régions sont mieux intégrés que d'autres. La compétitivité territoriale apparaît comme une composante majeure du processus de mondialisation.

Trois parties possibles / grands thèmes à aborder

1) Les cadres théoriques et fonctionnels de la spécialisation des territoires

La spécialisation des territoires est une approche qui repose sur des concepts anciens de l'économie mondiale et se fonde sur une vision concurrentielle de la mondialisation. Aussi fallait-il amorcer une réflexion épistémologique sur la pluralité des approches de la mondialisation et de ses relations aux territoires.

Cette vision concurrentielle de la mondialisation ne peut se comprendre que s'il existe des cadres réglementaires et des réseaux qui permettent l'échange dans de bonnes conditions (sécurité, régularité, coût...).

La spécialisation des territoires, enfin, est le fait d'acteurs qui la suscitent et l'accompagnent. On peut distinguer les firmes, qui jouent un rôle non négligeable par leurs stratégies d'investissement, mais aussi les Etats ou les collectivités métropolitaines et locales qui font du « marketing territorial » un élément important de leurs politiques économiques, etc.

Il semble ainsi difficile de parler d'un processus unique de spécialisation des territoires. Deux approches semblent maintenant possibles : la première reviendra sur les différents types de territoires affectés par ces processus de spécialisation, de sélectivité et de compétitivité ; la deuxième abordera la question d'un espace mondialisé ordonné, structuré et hiérarchisé par cette spécialisation. Il s'agit ici de produire un discours géographique centré sur les lieux et les localisations.

2) La multiplicité des structures territoriales concernées par le processus de mondialisation

Il y a plusieurs façons de présenter, et d'analyser, ces différents types territoriaux. Ils sont généralement indissociables des échelles, moins intéressantes pour elles-mêmes que pour leurs articulations au sein d'un système complexe.

Ainsi, on pourra aborder le cas des spécialisations fonctionnelles à l'échelle du monde.

On pourra ensuite aborder la question des territoires productifs, dont le dynamisme est à la fois dépendant des demandes de marchés mondialisés (cacao du Golfe de Guinée), de leur capacité d'adaptation à ces dernières (voir les oranges de Sao Paolo), de leurs connections aux réseaux de la mondialisation (pays-ateliers d'Asie)...

Cette spécialisation des territoires dépend aussi d'autres facteurs, locaux : l'importance de la demande locale, les héritages, les acteurs économiques et sociaux...

Si la spécialisation des territoires peut se lire à travers ces quelques types, elle a aussi, de façon transversale toutes sortes d'effets aux conséquences non négligeables.

3) La spécialisation des territoires ordonne, classe et hiérarchise l'espace mondialisé

La différence majeure entre la géographie et l'économie spatiale est justement que pour la première la diversité des situations locales est une composante essentielle de son raisonnement.

Par exemple, trois configurations territoriales peuvent être mises en lumière (Dupuy, Gilly et Lung 2007): les territoires d'agglomération (la proximité est géographique); les territoires de spécialisation (la proximité est géographique et organisationnelle); les territoires de spécification (la proximité est géographique, organisationnelle et institutionnelle). On retrouve là plusieurs éléments utiles pour notre réflexion. D'abord tout est question de « proximité », ce qui renvoie bien à une conception de la mondialisation comme émergence du monde comme lieu. Ensuite la pluralité des acteurs et de la qualité de la coordination de leurs actions semble essentielle.

Des territoires se spécialisent et, ensemble, accompagnent/permettent la mondialisation ; d'autres au contraire doivent se positionner dans cette mondialisation en se spécialisant – y compris dans l'illicite – ; d'autres enfin, pour des raisons très variables, peuvent choisir de ne pas se spécialiser...

La spécialisation hiérarchise en permanence les territoires, en fonction de leurs avantages comparatifs, de l'association de multiples critères (commandement, innovation, production, demande...)... et conduit à des inégalités.

Travailler sur la spécialisation des territoires dans le processus de mondialisation, c'est à la fois revenir sur une composante idéologique forte de ce qu'est la mondialisation, mais s'est

aussi se donner les moyens de comprendre les dynamiques du fonctionnement et de l'agencement du monde contemporain.

Trois exemples de bons plans trouvés dans des copies

Pour information, voici trois exemples de plans de copies valorisées par le jury.

La première a été notée 16/20 : les correcteurs ont apprécié le choix d'un plan par échelle « témoignant d'une démarche pleinement géographique ».

- I. La division internationale des processus de production débouche sur une spécialisation des territoires et des inégalités à l'échelle mondiale.
- II. A une échelle plus fine, et dans un contexte compétitif, des spécialisations régionales apparaissent, se recomposent : régions dynamiques, façades, métropoles... mais aussi espaces agricoles.
- III. La nécessaire prise en compte des échelles locales dans les processus de spécialisation conduit à une lecture hiérarchisée plus aboutie des processus en cours permettant l'analyse d'effets rétroactifs composites (dont la dimension environnementale, la question de l'illicite...)

La deuxième a obtenu la note de 18/20 et tente d'associer des échelles et des acteurs :

- I. A l'échelle planétaire, la spécialisation des territoires met au jour de multiples oppositions (Nord vs Sud ; façades vs régions mal intégrées ; métropoles...), qui se retrouvent également à des échelles plus fines. La question du rôle des FTN peut être posée à cette échelle.
- II. Dans ce contexte, les échelles nationales peuvent être remises en question, et interrogent le rôle des Etats, des choix qu'ils doivent faire, de leur rôle de régulateur... notamment dans des contextes localisés de pauvreté.
- III. Mais si la spécialisation est un fait, si elle peut être une contrainte, elle peut aussi apparaître comme une aubaine que des lieux ont exploité : métropoles, technopoles, hub...

La troisième, notée 16/20, accorde un certaine attention aux processus et aux facteurs explicatifs :

En introduction, la copie présente la spécialisation des territoires comme un reflet de la mondialisation, entendue comme un processus, et évoque le défi d'une telle dynamique pour la gouvernance mondiale

- I. La spécialisation croissante des territoires est le miroir et la conséquence de l'accroissement des différenciations et des flux au sein de l'espace monde
- II. Cette dynamique, toujours limitée, est le résultat de processus multiples, impliquant un grand nombre d'acteurs...
- III. ... et débouchant sur des degrés très divers d'intégration effective à la mondialisation/l'espace mondial. Ces différents degrés d'intégration sont un défi pour la gouvernance globale

Disserter en géographe

Le jury souhaite maintenant faire quelques remarques générales sur la dissertation, un exercice formel et intellectuel exigeant. Ces dernières sont le fruit d'une réflexion associant attentes *a priori* et choses lues dans les copies, notamment celles d'entre elles qui ont obtenu de bonnes notes et dont la lecture a pu réjouir les correcteurs.

La forme

La rédaction doit être menée dans un style simple mais précis, et dans le respect des plus élémentaires règles de la grammaire française, notamment la concordance et l'usage adapté des temps grammaticaux.

Le jury rappelle la nécessité d'adopter une présentation soignée et d'être attentif à la couleur de l'encre choisie pour la rédaction. En outre, il n'est pas dans l'intérêt des candidats de masquer certaines lacunes par une graphie plus ou moins illisible.

Les candidats qui choisissent d'inscrire leurs titres, ce qui est admis, ne doivent pas s'exonérer pour autant du devoir de rédiger des transitions... Le titre inscrit dans le fil de la dissertation ne saurait en aucun cas s'y substituer.

Le croquis

Il faut apporter un grand soin à la réalisation des croquis, qui doivent être visibles et lisibles. Ainsi, l'on peut conseiller de réserver au moins une demi-page aux croquis placés dans le corps du texte (l'usage du calque n'est pas nécessairement obligatoire : les cartes peuvent tout aussi bien être dessinées sur les copies). Ils seront dotés au minimum d'un titre et d'une légende, éléments indispensables à leur lecture et à leur compréhension. S'il est difficile d'exiger des candidats que leurs croquis soient accompagnés d'une échelle précise, le jury souhaiterait tout de même que des ordres de grandeurs soient indiqués.

Dans un souci d'efficacité, il est recommandé d'éviter les croquis redondants (un même type de dynamiques spatiales illustré par de multiples cas par exemple). La réalisation des croquis de synthèse dans la plupart des copies appelle plusieurs remarques : il n'est ni le simple recopiage à une autre échelle des croquis cursifs, ni une simple carte de localisation de lieux évoqués dans le développement. Par ailleurs, il ne peut se substituer entièrement à une partie du devoir, réduite, comme on a pu le voir dans quelques copies, à une simple légende ni commentée ni intégrée dans une démonstration. Rappelons que l'épreuve, une dissertation, donne la primauté au texte et ne peut en aucun cas se réduire à la production d'une sorte d'atlas – par ailleurs souvent lacunaire – sur le sujet!

L'usage des différents types de représentations graphiques est fonction de ce que l'on veut démontrer et du type d'espace auquel on se réfère : ainsi les copies dont l'illustration fut la plus pertinente associaient des représentations à plusieurs échelles. Par exemple, une copie qui a été valorisée par le jury présentait un croquis de Singapour, la schématisation de la façade orientale de l'Asie complétée d'une carte de la spécialisation des territoires de la Chine et s'achevait sur un croquis de synthèse à l'échelle mondiale.

Le jury rappelle la nécessité de maîtriser les règles de base de la sémiologie graphique (choix des figurés, cohérence des codes de couleurs...). Une carte ne doit pas être muette, mais elle ne doit pas non plus se réduire à une seule nomenclature. L'une des difficultés pour beaucoup de candidats est de tracer des contours territoriaux crédibles : il n'est bien-sûr pas question d'arriver à des tracés parfaits, mais on ne peut qu'encourager les collègues à s'entrainer *a minima*. Enfin, faut-il rappeler que l'exactitude des localisations est un impératif absolu ?

Les attendus de connaissances

Auteurs et références bibliographiques

Les références bibliographiques sont indispensables à toute dissertation; elles apportent des connaissances et nourrissent la réflexion. Mais seul le croisement des approches dans leur pluralité permet la mise en perspective nécessaire dans toute analyse. Aussi les auteurs doivent-ils être maîtrisés de manière rigoureuse et critique à la fois, dans toute leur diversité. La copie ne se contentera donc pas de n'en citer qu'un et veillera à ne pas confondre les références, comme cela a parfois été le cas avec la mondialisation (la définition de L. Carroué devenant celle de D. Retaillé). Les candidats doivent particulièrement prendre garde à conserver un regard critique sur une bibliographie parfois très engagée et guère géographique (annuaires statistiques, presse, essais...)

Aux côtés des manuels, base incontournable de la préparation du concours, le jury insiste sur la nécessité de diversifier et d'actualiser les connaissances par la consultation régulière des revues universitaires spécialisées, voire, pour des approches peu développées en géographie francophone, par la lecture d'ouvrages en anglais. Cela ne semble pas totalement hors de portée des collègues, dont certains enseignent en classe européenne.

L'année de préparation au concours de l'agrégation interne est ainsi l'occasion d'approfondir et de diversifier les lectures, une pratique par ailleurs inhérente au métier d'enseignant. Garante d'un enseignement actualisé, riche et dégagé de toute posture simpliste, la maîtrise rigoureuse d'une bibliographie choisie est par conséquent évaluée par le concours tant à l'écrit qu'à l'oral.

Notions / mots clés

Il faut rappeler que comme toute science sociale, la géographie est sujette à débats conceptuels, notionnels et interprétatifs. Par conséquent, il faut savoir choisir le mot juste et utiliser les notions avec rigueur. Peut-on indifféremment utiliser ville et urbain? ville-monde et ville mondiale? La consultation régulière des dictionnaires – et ils sont nombreux en géographie, généralistes ou spécialisés – doit aider à se forger une base conceptuelle solide. Concernant plus spécifiquement le sujet proposé, le jury a constaté que certaines notions pourtant incontournables dans l'étude de la mondialisation n'étaient pas rigoureusement maîtrisées, ou que la dimension polémiste d'autres étaient trop souvent gommée. La distinction n'est pas toujours apparue clairement entre FTN et FMN dans le domaine de l'entreprise mondialisée; elle n'a pas toujours été faite entre ville monde et ville globale. Le concept d'antimonde, très souvent utilisé dans les copies, méritait d'être explicité et discuté.

Justesse et précision des connaissances

Au-delà de l'emploi rigoureux des notions et concepts, la justesse des connaissances factuelles doit également être rappelée comme une nécessité absolue : on demeure surpris par l'imprécision des connaissances sur la France et certaines lacunes sur l'espace mondial. Il

s'agit bien de produire une dissertation scientifique. Aussi, les connaissances doivent-elles être précises, actualisées, choisies de façon pertinente et hiérarchisées.

Analyse scientifique et approche géographique

D'une manière générale, l'analyse scientifique ne doit pas conférer au discours politique ou au lamento misérabiliste. Ainsi, le jury regrette que l'Amérique du Sud n'apparaisse trop souvent que sous le prisme de l'« antimonde », et en particulier de l'illicite. Trop souvent l'Afrique demeure ignorée, ou exclusivement analysée sous l'angle du sous-développement, notion ancienne et de surcroît mal maîtrisée.

L'analyse scientifique se distingue également des discours teintés de catastrophisme, fréquents sur le changement climatique ou le « désordre » mondial. La géographie est là pour nuancer un discours médiatique qui trop souvent s'emballe. En outre, ces trop longs développements sur les aspects environnementaux montrent les lacunes des candidats en matière de géographie physique (par ailleurs également constatées lors des épreuves orales). Enfin, il semble important de rappeler qu'un exposé de faits d'actualité n'est pas un raisonnement géographique.

C'est là un aspect essentiel, sur lequel le jury insiste : la réflexion sur les conceptions même de la géographie doit être menée et approfondie. Il faut se poser la question de la spécificité de l'approche géographique en sciences sociales. Ainsi, la mondialisation devait être traitée comme objet géographique et non comme de l'économie spatialisée ou un avatar de la sociologie. Le croisement des références bibliographiques et des approches possibles s'avéraient ici indispensables. Les enjeux épistémologiques et scientifiques de certaines approches de l'espace sont à maîtriser : pour prendre un exemple fréquemment utilisé dans les copies, la géohistoire ne se résume pas à une étude de l'espace sur le temps long...

Ainsi, pas plus qu'il n'est un exposé des faits d'actualité, un raisonnement géographique ne peut se réduire à la juxtaposition de différents niveaux d'échelles dont la pertinence est jugée universelle ou au catalogue des acteurs territoriaux dotés de compétences diverses.

Si le plan « par échelle » peut tout à fait s'inscrire dans une réflexion géographique comme le montrent quelques excellentes copies, dans la plupart des cas il semble être un nouveau viatique pour construire un devoir « de géographe », mais sans que la démarche soit toujours clairement justifiée et argumentée. La réflexion sur les échelles – qui constitue tout de même l'un des pans de la réflexion épistémologique chez les géographes – doit conduire à s'interroger sur les niveaux pertinents pour l'analyse (les niveaux « régionaux », « nationaux », « continentaux » étant le plus souvent introduits par convention) et sur leur articulation (en questionnant le traditionnel « jeu » ou « emboîtement » d'échelles). Ainsi, des processus mondiaux peuvent avoir des effets locaux distincts, éventuellement en fonction des stratégies différenciées des acteurs territoriaux.

Les parties construites comme des catalogues juxtaposant les acteurs dotés de compétences propres sont également à proscrire, à moins que n'apparaissent clairement la territorialisation des stratégies ou les « jeux d'acteurs » produisant des territoires. La maîtrise des approches de type systémique semble de ce point de vue essentiel, tout comme la prise en compte des temporalités en géographie.

La typologie doit-elle être considérée comme incontournable? Cette question, déjà posée dans de précédents rapports, doit encore être évoquée. La typologie, donc, ne doit pas être perçue comme une troisième partie obligatoire. Elle n'est pas une simple juxtaposition d'exemples à différentes échelles. Elle doit au contraire montrer une articulation avec ce qui

la précède, et donc la justifie. Elle repose sur des critères préalablement énoncés et justifiés, ce qui implique que la partie s'ouvre sur une solide introduction. Dans les plans où la typologie était la mieux intégrée, le jury a trouvé que l'une des clés les plus pertinentes reposait sur l'utilisation raisonnée du concept centre-périphérie, associé à l'observation de spécialisations hiérarchisées et coordonnées entre elles.

Nécessité de la réflexion

Il est arrivé très souvent que le sujet traité glisse vers l'analyse des processus de métropolisation à l'échelle mondiale, vers la description des inégalités de développement dans le monde, voire vers l'évocation, souvent trop longue, des problématiques du développement durable pour elles-seules. Pour éviter l'écueil du hors-sujet, le jury insiste sur l'absolue nécessité de s'astreindre à un temps de réflexion en préalable à tout travail de rédaction. Faut-il rappeler qu'il est alors indispensable de délimiter précisément le sujet, ce dernier n'étant jamais un alibi pour amener les candidats à aborder l'ensemble des problématiques que recouvre une question mise au programme ? Cette capacité des candidats à bien délimiter le sujet, à faire les bons choix et à s'y tenir est déterminante dans l'évaluation de la dissertation.

Choix et statut des exemples

La même qualité réflexive doit contribuer à améliorer l'usage des exemples. Un paragraphe est une idée illustrée par un ou plusieurs exemples signifiants. Ces derniers n'ont pas d'intérêt pour eux-mêmes mais parce qu'ils sont intégrés au raisonnement, ou, pour le dire autrement, ce n'est pas le sujet qui est au service de l'exemple, mais l'inverse.

Certaines copies tendent à mélanger l'exemple et l'étude de cas. Cette dernière est trop souvent mal employée, trop descriptive et ne permet pas de dégager, comme elle le devrait, des idées structurantes. Rappelons brièvement qu'une étude de cas doit permettre, par l'étude attentive d'une situation, de poser des questions, d'émettre des hypothèses, voire d'élaborer des problématiques qui renvoient à des thèmes généraux tout en posant la question de son exemplarité/singularité: elle est de ce fait particulièrement adaptée à des introductions (générales ou partielles). L'exemple, quant à lui, a plutôt vocation à contribuer au raisonnement *a posteriori*, en jouant dans le même temps, et à la fois, un rôle illustratif et d'administration de la preuve, indispensable à toute prétention scientifique.

Ainsi, le manque fréquent de nuance pose crûment la question du rôle et du statut de l'exemple, notamment à travers le risque de produire des images stéréotypées et ce faisant contre-productives. Ainsi, le cas de Dubaï n'est pas réductible à quelques images spectaculaires et touristiques, pas plus qu'il n'est réductible à une seule stratégie de gestion post-pétrole...

Le jury conseille aux candidats de conserver un esprit critique et de s'interroger sur l'universalité des exemples (français ou autres). En matière d'aménagement, par exemple, les principes défendus par la DIACT sont à replacer dans leur contexte spatial et temporel, et la promotion appuyée de certains choix politiques comme les pôles de compétitivité est une posture à éviter. Tout comme certaines analyses réductrices : ainsi, les discours présentant systématiquement la ruralité sous l'angle de la dépendance, sous le prisme de l'hyperspécialisation ou sous celui de l'exclusion du processus de mondialisation, notamment en Afrique, appellent de vives réserves.

Parmi les exemples pertinents les plus cités, le jury a relevé de bonnes analyses de Shanghai, de Singapour ou encore de la frontière Etats-Unis/Mexique, qui toutefois ne devait pas se

limiter à la seule évocation de l'interface. Mais dans l'ensemble le choix géographique des exemples était trop restreint : la façade orientale de l'Asie domine très sensiblement les propos ; en revanche l'Amérique latine, hors Mexamérique, l'Europe et l'Afrique restent secondaires voire totalement négligées.

Anne Hertzog, Jean-Fabien Steck, Eric Chable et Jean-Michel Escarras

Commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique de documents.

Option histoire:

Richesses et usages des richesses dans la Cité en Grèce ancienne (Vème-IVème siècle).

Document n°1. ARISTOTE, *Politique*.

Document n°2. XENOPHON, Poroi (Revenus)

Document n°3. Extraits des stèles de confiscations opérées sur le Hermocopides

Document n°4. Décret honorifique en faveur d'Eudémos de Platées.

Document n°5. LYSIAS, Défense d'un anonyme. Discours XXI

Document n°6. Carte de l'économie du monde grec à l'époque classique.

Document n°7. Stèle funéraire d'Hégèso, fille de Proxénos.

Document n°8. Scène peinte sur une amphore attique à figures rouges.

L'épreuve de spécialité Histoire a été cette année très discriminante, tant par ses exigences scientifiques que pédagogiques. Le jury se félicite de la qualité de la préparation d'un certain nombre de candidats, qui ont donné toute la mesure de leur savoir-faire. En revanche, il doit déplorer, cette année encore, que bien des candidats ne cernent toujours pas avec netteté les exigences spécifiques de l'épreuve, malgré les rapports des années antérieures et dont la lecture est indispensable. Plusieurs travers rédhibitoires doivent être rappelés.

L'épreuve est l'expression même du travail d'historien et d'enseignant en Histoire. Elle exige un travail analytique précis et fouillé. Les documents doivent donc être finement contextualisés, critiqués, et mis en relation, grâce à des recoupements. L'historien est un érudit. Autrement dit, le devoir est bien un commentaire de documents articulé par une problématique solide, bâtie lors de l'introduction. Trop de copies tendent à produire une dissertation s'appuyant allusivement sur les documents, assénant de rudes généralités sur l'économie et la société grecque antique. De même, beaucoup de candidats survolent les documents, ce qui les conduit à de regrettables contresens, sanctionnés par les correcteurs. Le jury a valorisé les candidats capables de recouper les documents du corpus avec d'autres sources extérieures, pratique scientifique qui constitue le cœur du métier d'historien.

La maîtrise des notions est un élément essentiel de la maîtrise du corpus et de son analyse, de même que les temporalités dans lesquelles elles s'inscrivent. Il n'est pas normal que certains candidats confondent ainsi évergétisme et pratiques liturgiques ou que d'autres ignorent les cadres politiques et institutionnels les plus élémentaires de la cité. Le manque de rigueur en la matière ne permettait pas aux candidats de construire des analyses pertinentes et de montrer leurs capacités de réflexion. De même, le jury a malheureusement constaté de vraies faiblesses à l'égard du cadre chronologique. Trop de copies sont rivées sur les guerres médiques et méconnaissent totalement le IVème siècle. Une analyse du corpus, même

sommaire, ne pouvait qu'inviter à mettre l'accent sur ce siècle charnière et à construire une réflexion à partir des documents.

De plus, la maîtrise de la langue est un critère discriminant important pour un concours comme l'agrégation. Il n'est pas tolérable que certaines copies multiplient fautes d'orthographe et de syntaxe, ou/et proposent une calligraphie illisible. A un autre niveau, certaines pratiques semblent méconnaître les exigences minimales du métier d'historien et d'enseignant : intrusion de parataxe, confusion entre chiffres arabes et romains, emploi du je/nous/on, et même du futur. Il semble important d'alerter les candidats sur l'usage abusif de certaines facilités de langage oral (« les chouettes » pour les tétradrachmes athéniennes, ou l'emploi intempestif du démonstratif: « cette Grèce ... cette Méditerranée »).

Enfin, les candidats ne doivent pas négliger la partie pédagogique de l'épreuve. Ils doivent être en mesure d'établir des propositions claires, concrètes et réalistes sur une partie des documents du corpus confrontée aux programmes du secondaire. Par ailleurs, le choix d'une classe de 6^{ème} ou de seconde impliquait des stratégies pédagogiques adaptées. Enfin, le jury a valorisé les propositions originales, comme celles reposant sur le document des Hermocopides ou la stèle d'Hégéso. Il a en revanche sanctionné les propositions hors programme : l'utilisation de Xénophon était injustifiable pour une leçon sur le Vème siècle.

Les lignes qui suivent proposent le canevas assez détaillé d'un corrigé possible de l'épreuve.

Introduction

L'introduction doit s'inscrire dans un volume raisonnable, proscrivant de trop longs développements initiant le commentaire des documents et empiétant ainsi sur la suite du devoir. Après une phrase d'"accroche" (par exemple une citation), il s'agit d'abord et avant tout de définir avec précision et rigueur les termes du sujet et les différents cadrages attendus : thématique, chronologique et spatial. Les deux termes du libellé, richesses et usages, doivent être définis sans les dissocier puisqu'ils sont unis dans l'intitulé, tout comme le concept de cité, la polis, qui peut s'appliquer au cas particulier d'Athènes, mais aussi à l'ensemble du monde grec antique. La lecture précise du sujet doit permettre d'éviter les confusions entre "dans la cité" et "de la cité", ce qui conduit à envisager les usages privés des richesses, faciles à visualiser avec le document 7. Il s'agit également de préciser les bornes chronologiques du sujet, découlant logiquement de la datation des documents : des années 460 pour l'amphore attique (doc. 8) à 329 pour le décret honorifique en faveur d'Eudémos de Platées (doc. 4), ce qui peut être associé à la période délimitée en amont par la création de la Ligue de Délos (478-477 avt J.-C.) jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand (323 avt J.-C.).

A la suite de cette réflexion sur le sujet, sa formulation, sa délimitation et les définitions de ses termes, la présentation des documents est un autre moment primordial de l'introduction, et son absence est lourdement sanctionnée par les correcteurs. A ce propos, quelques principes méthodologiques sont à rappeler : il faut éviter la présentation document par document, mais les considérer et les présenter tous sans exception, sans regretter l'absence d'autres sources, et sans alourdir l'introduction par une trop longue présentation biographique des auteurs, que l'on peut réintégrer en partie dans le commentaire lui-même. Les documents doivent faire l'objet d'une présentation critique, analytique aussi précise, complète, qu'intelligente, mettant en lumière la démarche historique (critique externe) face à des sources de natures et de statuts différents, permettant de distinguer les sources d'époque des documents fabriqués a posteriori par les historiens (doc. 6). Leur regroupement doit privilégier une approche typologique rigoureuse, distinguant par exemple parmi les sources écrites, les textes littéraires des documents épigraphiques, en évitant des confusions à propos des "stèles" qui ne relèvent pas

forcément de l'épigraphie : ainsi, le document 7 est d'abord une œuvre sculptée, une stèle funéraire iconographique, même si une inscription figure au-dessus de la représentation.

La prise en compte des débats et enjeux historiographiques du sujet est essentielle; si elle ne doit pas être oubliée, elle ne doit pas non plus être simpliste et plaquée artificiellement. Une leçon historiographique générale et imprécise sur les visions de l'économie antique des "primitivistes" et des "modernistes", se limitant à de longues listes d'historiens, de titres d'ouvrages, est à proscrire absolument puisqu'elle ne nourrit pas une réflexion éclairant les documents à commenter. Des références en rapport avec les enjeux du sujet proposé peuvent au contraire aider à le problématiser convenablement, et révèlent la capacité d'analyse du candidat.

La réflexion sur le libellé du sujet, ainsi que sur le corpus documentaire, invite à envisager les mutations, les bouleversements quant aux façons dont s'acquiert la richesse et dont on en fait usage au cours des Vème et IVème siècles avant Jésus-Christ. L'enrichissement perceptible au Vème siècle, s'affirme de façon décisive au IVème siècle, en bouleversant un ordre ancien : les fortunes, tant publiques que privées, s'éloignent des stéréotypes du Vème siècle, et les usages qui en sont faits dans le cadre de la polis peuvent également se transformer. La problématique doit embrasser tous les aspects du sujet et ne saurait se limiter à l'annonce d'un plan sous une forme interrogative.

Sans privilégier aucun plan particulier a priori, le jury a retenu tous ceux construits logiquement en fonction de la problématique formulée, aboutissant à des démonstrations solides, équilibrées, cohérentes, prenant en compte l'ensemble des documents proposés et leur confrontation, c'est à dire leur mise en relation.

Proposition de corrigé

I. Les richesses : perception et diffusions au Vè-IVè siècles (doc 1, 8, 6)

Le modèle aristotélicien : la chrématistique

Aristote dresse le tableau, dans une prétention historique apparente, de l'idéal économique perdu : l'oikos, cellule-souche de la cité depuis ses origines. L'économie est donc le moyen de subvenir aux besoins de la famille, associé à l'idéal d'indépendance autarcique. L'originalité d'Aristote est d'introduire la distinction entre production et échange, avec une monétarisation de l'économie au détriment du troc, induisant l'accumulation des richesses non en produits, mais en numéraire. La monnaie établie par la loi (nomisma) devient une richesse (chrémata) en soi. Cette thèse "commerciale" de la naissance de la monnaie est désormais caduque, contestée par les historiens contemporains.

Artisanat et petit commerce

L'iconographie de l'amphore attique à figures rouges, œuvre "médiocre" destinée à des Athéniens "moyens", évoque un commerce monétarisé où des artisans boutiquiers (kapeloï) commercialisent, hors de l'oïkos, des productions locales : le marchand à gauche tend une grande amphore au client à droite, qui tient une bourse dans sa main. A la façon dont le vase est tenu en oblique par le vendeur, il est généralement considéré comme vide : on serait donc chez le potier. Ce document permet d'insister sur l'enrichissement, même modeste, de nombreux Athéniens, et l'évocation de l'argent monnayé est à rapprocher du texte d'Aristote. De même, cette iconographie met en valeur la spécialisation et la professionnalisation des métiers dans une vision non dévalorisante pour l'artisan-vendeur.

L'élargissement du grand commerce

S'il est impensable d'envisager "une économie-monde" polarisée par Athènes et l'Egée, comme peut le suggérer la carte (doc. 6), à partir du IVème siècle, le grand commerce s'affirme néanmoins de plus en plus. La carte permet de visualiser la circulation des produits spécialisés destinés à l'échange : produits agricoles, biens précieux ... à différentes échelles (locale, régionale et plus lointaine). Si ces échanges sont difficilement cartographiables, il ressort néanmoins que le monde des négociants est en plein essor au IVème siècle, développement symbolisé par les emporoi et les naucléroi. Quelques "plaques tournantes" et des ports de transit peuvent être distingués, s'enrichissant grâce aux taxes perçues (Athènes, Rhodes, Thasos ...).

2. Fortunes publiques, fortunes privées : des contours en redéfinition (doc. 2 & 3)

Le programme novateur d'économie politique de Xénophon : propositions et moyens susceptibles de créer ou d'augmenter les revenus d'Athènes.

Les Poroi de Xénophon envisagent les moyens (poroi) susceptibles de procurer des revenus réguliers (prosodoi) à Athènes, permettant ainsi un enrichissement collectif ne se fondant pas sur un préjudice infligé aux autres cités dans le contexte de la disparition de la seconde Confédération maritime fondée en 377, et ont un caractère programmatique. Dans le chapitre 3, l'auteur évoque la possible augmentation des revenus procurés par le commerce, d'abord par le biais de propositions n'exigeant pas de mise de fonds (épimeleia), puis par l'évocation de mesures coûteuses (aphormè). Il souhaite attirer des commerçants au Pirée pour augmenter le revenu des taxes portuaires et de marché que perçoit Athènes, ainsi que des métèques payant une taxe recognitive, le metoikion, contribuant à l'enrichissement de la cité. Il envisage également la création d'une nouvelle eisphora en temps de paix, permettant aux souscripteurs de faire des profits importants. Son ambition est néanmoins de favoriser la croissance des recettes de l'Etat, et non celle de l'économie privée.

Les biens confisqués d'Athéniens reconnus comme sacrilèges : analyse des patrimoines à la fin du Vème siècle avant Jésus-Christ

La stèle des "Hermocopides" énumère des biens confisqués où les propriétés foncières sont nombreuses à la fois en Attique et à l'extérieur d'Athènes (Thasos), et constituent la principale source et le premier signe de richesse en cette fin du Vème siècle (415). Issues d'héritages ou d'acquisitions, les propriétés sont associées à des pratiques agro-pastorales traditionnelles, où s'esquissent des formes de spécialisation et de diversification liées à des cultures spéculatives (miel et vin). Au Vème siècle, le critère de distinction sociale est donc encore principalement celui de la richesse foncière, liée à des revenus traditionnels et sûrs, placés sous la protection de divinités.

3. La fortune dans la cité : une adaptation ambiguë du vieux cadre poliade (doc. 5, 4, 7)

L'usage de la richesse d'un citoyen pour le bien commun

Le plaidoyer de Lysias présente son client, un plaideur anonyme, le statut de citoyen de celuici, et énumère ses versements aux contributions exceptionnelles que sont les eisphorai, ses participations aux liturgies, en particulier la triérarchie et la chorégie, avec mention explicite de la chronologie et des sommes déboursées. Ce plaidoyer veut affirmer la richesse et la générosité de ce citoyen pour la cité, permettant d'avoir une perception des charges supportées par les riches Athéniens à la fin du Vème siècle. Ce partage régulier, institutionnalisé et important de la fortune des plus riches, est organisé par la cité pour financer sa vie militaire, religieuse et politique.

Un évergète honoré par Athènes

Le décret d'Athènes en l'honneur d'Eudémos de Platées (329 avt J.-C.), un métèque ayant participé généreusement à des contributions volontaires (épidoseis) que la cité demande aux plus fortunés, évoque tout à la fois la procédure légale à mettre en œuvre pour voter ce type de décret et les honneurs accordés à Eudémos comme récompense du bon usage de sa richesse envers sa polis d'accueil. Si le titre d'evergète lui est accordé, ainsi que d'autres honneurs tels l'éloge et la couronne, le décret lui accorde, de fait, l'isotélie et le droit de propriété (enktésis).

Une richesse au service du luxe

A la fin du Vème siècle, dans les nécropoles athéniennes, et plus particulièrement dans celle du Céramique, les familles rivalisent entre elles en dressant sur les tombes des stèles funéraires somptueuses tant au niveau artistique qu'iconographique, commémorant de façon somptuaire la mémoire du défunt ou de la défunte, tout en affichant à la vue de leurs contemporains le luxe dans lequel leur fortune leur a permis de vivre. Hégèso, fille de Proxénos, est ici associée à un épisode de sa vie privée, familiale, féminine où l'esclave, le mobilier et le coffret à bijoux témoignent de sa fortune et de celle de sa famille. Ce luxe ostentatoire étale une richesse en partie investie pour soi et non pour la cité.

Autres exemples de plans :

- I. Des richesses de natures diverses
- II. Des richesses mises au service de la cité et de sa communauté
- III. La pratique des échanges commerciaux, fondamentale pour la polis
- I. A l'échelle du monde grec : bilan du développement économique à l'époque classique
- II. Rapports entre la cité et les hommes au sujet de la richesse
- III. Richesses individuelles et usages privés

Conclusion

La conclusion n'est surtout pas à négliger. Elle doit être consistante et placée avant la partie pédagogique. Elle doit évidemment revenir sur la problématique en y répondant clairement et précisément, ainsi que sur le corpus documentaire, permettant d'exposer ses lacunes éventuelles, ses limites, et suggérant d'autres sources qui pourraient le compléter et le préciser, en atténuer par exemple la vision "athénocentrique". Elle peut également ouvrir sur des perspectives autres, comme l'évolution de la thématique proposée à la période hellénistique.

C. Lebailly et O. Lebel

Option géographie:

Les transports en France et l'intégration européenne

Rappel du contenu du dossier documentaire :

Document n°1: Les transports en Europe : le constat de la commission européenne

Source : Livre blanc : La politique européenne des transports à l'horizon 2010 : l'heure des

choix. Commission des Communautés Européennes, 2001.

<u>Document n°2</u>: Infrastructures routières et ferroviaires entre Rhin et Jura

Source: B.REITEL et A.MOINE. Revue Mappemonde. 77. 2005 (1)

Document n°3: Le port du Havre

Source : Port Autonome du Havre. Cliché 2005

Document n°4: Le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin

Source : Site du comité pour la liaison européenne Lyon-Turin. http://www.transalpine.com/.

Image en ligne en juin 2008

Document n°5: Les vingt premiers aéroports de l'UE à 27

Source: Eurostat, 14 décembre 2007

Document n° 6 : Le réseau transeuropéen de transports : axes et projets prioritaires

Source: European Commission, Trans-European Transport Network, Ten-T priority axes and

projects 2005, European Communities, 2005

<u>Document n°7</u>: Transports et gaz à effet de serre

Source : CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution

Atmosphérique), 2007

Document n°8: La gare TGV de Haute-Picardie

Source: earth.google.com/. Image en ligne en juin 2008.Cnes/Spot Image

Ce qui était attendu des candidats

Fondamentalement, le jury attend une réflexion et une argumentation géographiques avec un usage pertinent des notions associées au sujet. Le commentaire et l'analyse des documents doivent témoigner d'une capacité à s'emparer en géographe d'une question et à y déployer une réflexion de qualité. L'introduction, la conclusion, le choix de la problématique et du plan sont ici particulièrement prégnants. Le sujet supposait des connaissances solides sur les logiques des transports en France et en Europe ainsi que sur les processus d'intégration. Il était attendu du candidat qu'il définît les transports, entendus dans leur dimension multimodale, dans une perspective d'intégration des territoires français au sein des territoires de l'Union européenne. Le jury a valorisé les définitions plurielles et dynamiques des notions contenues dans le sujet, qui prenaient soin de ne pas négliger l'intégration. Ainsi les politiques nationales des transports, dans des perspectives européennes, sont le fruit de multiples acteurs qui font système.

La proposition pédagogique doit manifester une solide maîtrise de la logique des programmes - qui dépasse le simple libellé - et la capacité d'élaborer un projet didactique. Ce dernier articule les problématiques et enjeux scientifiques discutés dans la première partie du devoir, en lien avec les objectifs définis par le professeur. Il convient de présenter avec clarté les notions et connaissances factuelles mobilisées, la problématique didactique et les activités proposées aux élèves. L'évaluation est une composante de l'épreuve. Le candidat doit présenter un, deux ou éventuellement trois documents choisis au sein du corpus dont le

traitement fait sens. La mise en place de situations d'apprentissage riches assure au candidat une appréciation positive par le jury.

Les erreurs à éviter

Les candidats éprouvent une très grande difficulté à problématiser la lecture des documents dès leur présentation, ce qui a pour conséquence une analyse souvent trop superficielle de ces derniers. La problématisation qui n'associait pas les deux termes du sujet, « les transports en France » et « l'intégration européenne », ne pouvait aboutir à un développement cohérent.

La tendance de certains candidats à réaliser une dissertation n'utilisant que marginalement les documents se confirme année après année. Il s'agit là d'un contresens sur l'épreuve. Certes tous les documents ne peuvent être analysés avec le même degré de précision mais certains sont essentiels et doivent faire l'objet d'une étude approfondie et critique au service de la problématique choisie. A l'inverse, une juxtaposition d'études de documents qui ne s'intègre pas dans une argumentation n'est pas non plus recevable.

Rappelons aussi qu'il s'agit d'une épreuve de géographie. Il faut donc faire de la géographie, ce qui implique d'abord de localiser correctement. La gare de Haute-Picardie a été trop systématiquement située sur la ligne du TGV Est. Il faut également s'attacher à mettre en évidence des dynamiques spatiales. Par exemple, de nombreux candidats n'ont pas vu le passage d'une logique territoriale à une logique réticulée dans l'Est de la France, en Alsace en particulier. La réalisation de croquis n'a aussi d'intérêt que si elle met en évidence des logiques spatiales. La réalisation d'un croquis sur le port du Havre pouvait être intéressante en montrant l'insertion de ce dernier dans un espace plus large intégrant son avant-pays et son arrière-pays. Un croquis uniquement centré sur les unités paysagères apportait peu au traitement du sujet.

De manière récurrente le jury déplore la qualité encore très perfectible des propositions didactiques. Il convient d'y consacrer un temps non négligeable afin de ne pas racornir le projet à quelques déclarations d'intention, même si elles sont intéressantes, ou à une reproduction convenue de pratiques scolaires trop marquées par l'habitus. Les activités proposées aux élèves doivent garder un caractère réaliste, sans excès d'attentes en terme de maîtrise des notions, ni, comme trop souvent constaté, des exigences en deçà des capacités des lycéens. Il est maladroit de plaquer un projet de cours déjà pratiqué en classe quand il est en décalage avec les thématiques du dossier. Dans leur très grande majorité, les candidats reportent en fin de devoir les considérations didactiques bien que rien ne les oblige à ce choix. C'est pour cette raison que cette partie de l'épreuve est trop souvent sous-développée (parfois en une ou deux pages seulement) ou même non traitée faute de temps alors que sur elle porte une part importante de l'évaluation. Cette réflexion didactique peut se construire parallèlement à l'avancement de la partie scientifique. Si l'inscription d'une séquence dans les programmes pose rarement problème - à condition qu'elle fasse l'objet d'une justification minimale d'au moins quelques phrases - la sélection d'objectifs pertinents bien connectés au développement scientifique est moins souvent réussie. De même les considérations relatives aux notions et au vocabulaire géographique ne sont-elles pas assez abordées avec le soin et la nuance qu'elles méritent. Les exercices proposés sont généralement très « classiques » dans leur forme (des textes questionnés, des cartes à schématiser, des tableaux de connaissances à remplir, des images à découper en plans, etc.) dont on devine qu'ils peuvent être appliqués à presque tous les types de sujets. On valorise évidemment ceux qui parviennent à trouver une

adéquation satisfaisante à l'esprit du sujet. Ici, par exemple, les cartographies de transports à différentes échelles, les tableaux d'objectifs des différents acteurs ou les analyses de types de réseaux ont été les bienvenus. En revanche étendre à tous les niveaux scolaires une analyse descriptive d'un paysage portuaire, comme on le ferait en sixième, n'était pas absolument pertinent.

Ces conseils peuvent être complétés par la lecture du rapport portant sur les épreuves orales et place que doit y tenir la réflexion didactique.

Proposition d'introduction

Le traité de Rome signé en mars 1957 marque le début de la construction européenne. Le processus d'intégration européenne s'inscrit dans la longue durée. Les transports, en permettant les échanges de personnes et de biens, participent très concrètement à ce processus d'intégration, notamment dans la perspective d'un marché unique, qui correspond à l'ambition initiale du traité de Rome.

Pourtant, la nécessité de prendre en compte la dimension européenne dans la définition des politiques de transport, tant de la part des pouvoirs publics que de celle des acteurs économiques, pour participer à l'insertion de la France en Europe, est relativement récente et ne remonte qu'à la fin des années 1980. La mise en place d'une politique européenne des transports l'est elle aussi. Elle ne date à l'échelle de la Commission que de la fin des années 1980 et ne fait sentir ses effets que très progressivement. En retour s'effectue une prise de conscience de la part des Etats, dont la France, de prendre en compte cette politique européenne pour définir leur propre politique nationale des transports.

Comment les acteurs français du transport ont-ils été amenés à se positionner par rapport à la donne européenne ? Quelles sont les répercussions en matière de politique des transports, notamment dans la conception des réseaux de transport ? Cela se traduit-il par une plus forte insertion de la France en Europe ? Quelles sont les limites de ces politiques de transport qui s'inscrivent dans une logique d'intégration européenne?

L'ensemble documentaire invite clairement à aborder ces questions. Les transports en France ne peuvent plus se concevoir sans prendre en compte la dimension européenne. Dans le même temps, les transports, notamment en France mais aussi dans les autres Etats européens, participent, dans une certaine mesure, au processus d'intégration européenne. Ce processus met en jeu plusieurs échelles du territoire.

Les documents 1 et 6 sont politiques. Ils émanent de la Commission européenne, et plus précisément de la direction Transports et énergie. Le document 1 est issu du livre blanc sur les transports publiée en 2001 : il établit principalement un constat sur les transports en Europe, constat qui sert de base à la définition d'une politique des transports. Notons que ce livre blanc a été révisé en 2006. Le document 6 présente sous la forme d'une carte les réseaux de transport réalisés, en cours de réalisation ou simplement en projet, soutenus par l'Union européenne. Il révèle l'ambition européenne en matière de politique des transports. Sur la même carte, le tracé, en arrière-plan, des principaux réseaux existants montre comment cette ambition s'articule avec les logiques nationales des 27 Etats de l'Union européenne.

Ce lien entre les transports en France et l'intégration européenne se décline à toutes les échelles : portes françaises de l'Europe sur le monde à travers les ports maritimes (document 3) et les aéroports (document 5) mais aussi prise en compte à l'échelle régionale de la dimension européenne des transports (documents 2 et 4). Enfin, les documents invitent à prendre en compte l'impact des transports en matière environnementale (document 7) ou sur les territoires qu'ils traversent (document 8). La libéralisation des transports en Europe n'est

abordée par aucun document alors qu'il s'agit pourtant d'un processus clé dans la mise en place d'un marché commun des transports à l'échelle de l'Europe.

La source des documents doit être aussi prise en compte dans leur analyse. Il faut en effet différencier les documents qui émanent d'autorités politiques (documents 1 et 6), ceux à buts commerciaux et ou publicitaires (document 3) ou de lobbying (document 4), les documents statistiques produits par les organismes publics comme le CITEPA (document 7) ou EUROSTAT (document 5), les documents livrant une information pratiquement brute comme une image satellitaire (document 8) ou à l'inverse résultat d'une synthèse (document 2).

Nous nous attacherons dans une première partie à analyser le positionnement des acteurs français du transport par rapport à la nouvelle donne européenne, puis à montrer dans un second temps comment la dimension européenne est prise en compte dans la définition des réseaux de transport en France pour enfin pointer certaines limites, concernant le territoire français, à cette logique d'intégration européenne par les transports.

Proposition de plan

Le plan proposé n'est qu'un plan possible parmi d'autres. Notons cependant que les meilleures copies ont très souvent adopté le cheminement ci-dessous, chacune avec ses nuances. Il s'agit d'un plan détaillé.

- 1. Nouvelle donne européenne et positionnement des acteurs français du transport
- 1.1. Situation de la France en Europe : entre carrefour et risque de marginalisation

Les conséquences des élargissements successifs

Le document 6 peut servir de support pour montrer que la situation de la France en Europe varie en fonction des élargissements successifs. Dans l'Europe à 6, la France occupe une position relativement marginale par rapport au grand couloir rhénan. Mais l'intégration de l'Irlande et du Royaume-Uni en 1973 puis du Portugal et de l'Espagne en 1986 donne à la France une situation de carrefour en Europe, entre Europe du Nord et Europe du Sud. La France est un point de passage obligé pour les échanges entre Europe du Nord et Europe du Sud mais aussi entre la péninsule ibérique et l'Italie.

La dernière vague d'intégration des pays de l'ex-Europe de l'Est à l'UE refait de l'Allemagne, plus que de la France, le grand carrefour européen entre Europe du Nord et du Sud, entre Europe de l'Ouest et de l'Est. Face à cette nouvelle donne existe pour la France un risque de marginalisation, encore accentué en allant vers l'Ouest et donc vers les régions atlantiques.

Une conception hexagonale des réseaux de transport devient par définition anachronique

Comme le montre le document 2 avec l'exemple de l'Alsace et de la France Comté, les réseaux de transport des Etats européens ont été conçus dans une logique nationale et de défiance voire d'hostilité des Etats les uns par rapport aux autres. La France n'échappe pas à cette règle et cela se traduit par des phénomènes de cul de sac aux frontières et par des réseaux parallèles de part et d'autre de la frontière.

L'un des constats établis par la Commission européenne dans son livre blanc sur les transports de 2001 est celui de l'existence de goulets d'étranglement dans les réseaux européens de transport, localisés notamment aux frontières. Ces goulets d'étranglement s'expliquent aussi pour les autres modes que la route, par le manque d'« interopérabilité » des réseaux, notamment pour les chemins de fer. La contradiction est forte entre la croissance des échanges

de personnes et de biens liée à la réalisation du marché unique, et des réseaux de transport qui ne sont pas adaptés à cette nouvelle donne.

Le centralisme historique français accentue l'anachronisme du réseau

Le document n°6 permet de montrer qu'en France le réseau est historiquement centralisé sur Paris alors que dans les autres Etats européens, notamment l'Allemagne, le maillage est beaucoup plus complexe. L'étoile de Legrand pour les chemins de fer, mais que l'on retrouve de la même façon pour les autoroutes, se décline à l'échelle régionale par des liens préférentiels des métropoles régionales avec Paris. Le document 2 peut être repris ici avec les exemples des villes de Strasbourg ou de Besançon reliées d'abord à Paris et non au reste de l'Europe rhénane.

Le document 5 met en relief l'ampleur de ce centralisme parisien dans le cadre du trafic aérien: les seuls aéroports de dimension européenne se localisent à Paris, ce qui n'est pas le cas des autres Etats européens aux systèmes urbains plus équilibrés comme l'Allemagne, l'Italie, ou même le Royaume-Uni en dépit de la prépondérance londonienne.

Ce centralisme hérité et toujours très fort, peut constituer un handicap pour insérer la France en Europe, notamment par la difficulté à bien connecter les métropoles régionales françaises aux autres grandes villes européennes.

1.2. La dimension européenne des politiques de transport ne peut plus être évitée

L'évolution de la situation même de la France en Europe amène à repenser les schémas de transport. Une impulsion supplémentaire dans ce sens va être donnée avec l'émergence d'une politique européenne des transports.

Les transports : une politique commune de l'UE

La nécessité de penser les schémas de transport en fonction de la dimension européenne s'avère d'autant plus nécessaire qu'émerge une politique européenne des transports comme l'atteste le document 1, le livre blanc sur les transports. En effet, les transports sont une politique commune de l'Europe. Il faut cependant attendre la seconde moitié des années 1980 pour qu'elle se mette en place, l'objectif étant la réalisation du marché intérieur commun. Celle-ci s'impose désormais aux différents Etats membres qui doivent intégrer cette politique commune des transports à leur cadre national.

Le premier livre blanc sur les transports (*Le développement futur de la politique commune des transports*) n'a été publié par la Commission européenne qu'en 1992 et le second seulement en 2001. Depuis, la révision de ce second livre blanc a été adoptée en 2006. Cette accélération témoigne du fait que le champ d'intervention de la Commission en matière de transport ne cesse de s'élargir.

Un constat partagé sur les transports

Les principaux éléments du constat sont les suivants : la congestion routière qui est une entrave au développement économique, le coût réel des transports qu'il est difficile d'évaluer, notamment par l'existence d'externalités négatives, la question du financement des infrastructures et enfin le problème environnemental.

Cette dernière problématique est encore peu présente en 2001 mais avec la question du réchauffement climatique, elle ne cesse de prendre de l'importance, notamment dans le livre

blanc révisé de 2006. Le document n° 7 permet de montrer en France le poids du secteur des transports dans les émissions de gaz à effets de serre et la part écrasante du transport routier dans ces émissions, qui s'explique par la prépondérance de ce mode de transport.

Se pose aussi le problème de l'inégale desserte du territoire européen et donc de la cohésion territoriale. La France est concernée avec des inégalités très fortes dans les densités.

Ce constat est partagé par l'ensemble des Etats européens dont la France.

La définition d'une politique commune des transports

Du constat découle la mise en place d'une politique des transports. Dans les documents fournis, la seule politique mise en évidence est celle des RTE, c'est-à-dire la promotion par l'Europe de quelques grands corridors de transport transeuropéens. Le document 8 donne l'exemple d'un tel corridor avec côte à côte en Picardie, l'autoroute A1, la LGV Nord et bientôt le canal Seine-Nord-Europe.

Ces quelques corridors ont été définis en 1994 par la liste d'Essen qui s'est progressivement enrichie par la suite. Afin d'encourager la réalisation de ces axes transeuropéens, l'UE peut participer au financement jusqu'à une hauteur de 20% du montant total de ces infrastructures. Mais 80% du financement est assuré par les Etats.

Pour autant, la politique européenne des transports ne se limite pas à la mise en place des RTE. L'autre composante fondamentale de la politique européenne repose sur la libéralisation du transport en Europe, toujours dans la logique du marché unique. Elle a été d'abord mise en œuvre pour le transport routier, puis dans le transport aérien et enfin dans le transport ferroviaire actuellement. L'idée est que le champ d'intervention des entreprises n'est plus contraint par les limites nationales mais s'élargit à l'ensemble du territoire européen.

2. La nécessaire dimension européenne des réseaux de transport français

Les acteurs français du transport, notamment les pouvoirs publics, prennent désormais en compte la dimension européenne, ce qui se traduit par la volonté d'utiliser les réseaux de transport, et plus largement la politique des transports, comme un outil qui participe à l'intégration de la France en Europe. Cela vaut à toutes les échelles, des flux internationaux aux flux régionaux, voire locaux.

2.1. Les portes françaises de l'Europe sur le monde.

Un petit nombre de portes de l'Europe sur le monde.

L'étude des documents 5 et 3 montre qu'un nombre limité de portes permettent, depuis la France, les échanges de l'Europe avec le reste du monde. Ces portes n'ont plus une vocation nationale mais européenne. La France dispose d'une porte aérienne majeure avec l'aéroport de Roissy et d'une porte maritime plus secondaire avec Le Havre, en concurrence avec la région portuaire du delta d'or.

Les portes européennes sont en concurrence et chacune cherche à concentrer les trafics.

L'importance des infrastructures nécessaires à la réalisation d'un hub

Les hubs permettent de parvenir à cette concentration du trafic mais nécessitent d'importantes infrastructures, comme le montre l'exemple du port du Havre avec l'infrastructure de Port 2000. Ce nouveau port illustre la volonté de la France de se doter de capacités pour des trafics

répondant non seulement aux besoins nationaux mais aussi européens. L'exemple portuaire se décline de la même façon avec l'aérien et les expansions successives de Roissy-CDG.

La nécessité d'opérateurs de transport de dimension européenne et mondiale

Ces hubs vivent grâce à des transporteurs internationaux. Sur le document 3 apparaît le nom de quelques opérateurs qui ici sont en l'occurrence asiatiques. Pour l'aérien, on peut prendre l'exemple d'Air France/KLM/Alitalia qui donne naissance à une compagnie à vocation européenne qui dépasse les antagonismes nationaux.

2.2. Se raccorder aux grands corridors européens

La route comme moyen prioritaire

Le document 6 permet d'évoquer le souci de délester la région Ile-de-France et les axes les plus chargés par la mise en place de nombreux itinéraires de contournement qui ont aussi une dimension européenne. La route est privilégiée parce qu'elle est le mode dominant de transport (on peut dire pourquoi) et qu'elle ne pose aucun problème d'interopérabilité à l'inverse des autres modes de transport.

A l'échelle des RTE, la France n'est plus concernée que d'une façon marginale (avec l'axe Lyon, Genève, Bâle, Duisbourg, Anvers et Rotterdam).

Les LGV : d'une conception hexagonale à une conception européenne

Les documents 6 et 4 sont essentiels pour illustrer ce décentrage. La conception initiale des TGV est très franco-française mais le TGV Nord change la donne avec un début de maillage européen. L'UE promeut les LGV pour faire face au développement du transport aérien. Grâce à son réseau existant, la France est en avance en Europe avec des possibilités d'extension vers l'Allemagne (LGV Est), à plus long terme vers la péninsule ibérique et aussi l'Italie avec le projet Lyon-Turin.

C'est aussi vrai pour les grands itinéraires de fret

Il s'agit pour la France de se raccorder au cœur économique rhénan : exemple de l'axe magistral de fret ferroviaire de Lyon à Rotterdam/Anvers via le Rhin ou encore réalisation d'un nouveau canal Seine Nord Europe qui mettra en relation le bassin actuellement fermé de la Seine avec celui du Rhin.

2.3. Les régions frontalières : de la frontière au carrefour européen

Inverser la logique des réseaux nationaux pour s'inscrire dans une logique européenne : l'échelle nationale

Deux exemples sont fournis par les documents 2 et 4, celui de l'Alsace et de la Franche Comté (LGV Est et LGV Rhin-Rhône) et celui du Lyon-Turin.

Pour le premier il s'agit de se raccorder à une logique rhénane et non plus uniquement française.

Dans le cas du Lyon-Turin le but est de :

- s'affranchir des obstacles naturels par la technique des tunnels ferroviaires de base à grand gabarit,

- proposer des itinéraires français Nord-Sud de transit alternatifs aux itinéraires via la Suisse et l'Autriche mais pouvant aussi s'inscrire dans une logique Est-Ouest de transit entre l'Espagne et le reste de l'Europe,
- faire de Lyon un second carrefour de LGV après Paris.

Inverser la logique des réseaux nationaux pour s'inscrire dans une logique européenne : l'échelle régionale et locale

En Alsace : développement d'une politique de TER transfrontaliers, au nord comme entre Mulhouse et Bâle.

Pour le Lyon-Turin, développement des relations entre Rhône-Alpes et le Turinois, au-delà la plaine du Pô. Mais aussi profiter du tunnel ferroviaire pour reconfigurer les relations entre les grandes villes régionales (Lyon, Chambéry, Grenoble).

3. <u>Les limites à l'intégration européenne par les transports</u>

3.1. Le problème environnemental

Le constat

L'étude du document 7 doit être mise en contexte : l'UE est fortement engagée vis-à-vis du protocole de Kyoto. En mars 2007, le Conseil européen a fixé trois objectifs pour 2020: la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% pour l'ensemble de l'UE, voire de 30% si l'ensemble des pays développés font de même, une augmentation de la part des énergies renouvelables pour atteindre 20% de la consommation totale et une proportion minimale contraignante de 10% de biocarburants dans la consommation totale d'essence et de gazole destinée au transport au sein de l'UE.

La France semble vouloir devenir exemplaire en matière environnementale avec le Grenelle. Le document permet de montrer la responsabilité des transports dans les GES et le poids des transports routiers dans ces émissions. Cela renvoie aussi très directement à la dépendance des transports.

On pourrait aussi rapidement montrer que les impacts environnementaux ne se limitent pas aux GES mais qu'ils sont multiples : bruit et effets coupure des infrastructures de transport, notamment dans les zones urbaines.

La croissance continue des trafics routiers et l'impact limité des politiques de report modal

La responsabilité des transports dans les GES s'explique par la croissance continue des trafics routiers qui n'est que partiellement compensée par les progrès techniques sur les véhicules. La politique de report modal est difficile à mettre en œuvre. La voiture reste sans concurrence dans les zones rurales ou dans les zones périurbaines. Le document 6 met en évidence le petit nombre d'itinéraires dédiés au fret. Quant aux projets d'autoroutes de la mer, ils n'ont jusqu'à présent pas démontré leur pertinence économique.

Le seul succès réel en matière de report modal est celui du TGV. Il s'agit principalement d'un report de l'avion vers le rail.

3.2. Les difficultés de financement des réseaux

Il faut revenir au document 1 pour mettre en évidence le fait que le financement des nouvelles infrastructures de transport se heurte aux limites budgétaires des Etats. Le problème est particulièrement prégnant en France où l'agence en charge du financement ne dispose plus, par exemple, des recettes de péage des autoroutes à la suite de la privatisation de ces derniers.

3.3. Métropolisation et aménagement du territoire

En utilisant le document 8 sur la gare TGV de Haute-Picardie, on peut montrer la présence d'infrastructures lourdes de transport (TGV+ autoroutes) qui relient les grandes métropoles et traversent des territoires ruraux. C'est l'occasion de s'interroger à la fois sur l'effet tunnel et sur les effets structurants des transports avec la présence d'une gare en rase campagne mais à proximité d'Amiens.

On aboutit à la conclusion que les réseaux à grande vitesse renforcent la métropolisation, ce qui pose un problème d'aménagement des territoires.

Antoine FREMONT, Pascal FRANCOIS, Fréderic DOUBLET, Didier MENDIBIL

EPREUVES ORALES

L'oral de l'agrégation interne d'histoire-géographie est une épreuve professionnelle ancrée dans la pratique du métier d'enseignant. Les candidats passent deux oraux portant sur des sujets se rapportant aux programmes du collège et du lycée. On attend de chaque candidat qu'il démontre la solidité et la qualité de sa réflexion didactique et pédagogique sur les contenus qu'il enseigne.

Les oraux se déroulent selon les modalités définies dans les *Bulletins Officiels de l'Éducation Nationale* n° 32 du 29 septembre 1988 et n° 30 du 28 juillet 1994.

Préparation : 5 heures

Durée du passage à l'oral : 1 heure (dont 40 minutes d'exposé, suivi de questions)

Épreuve collège : coefficient 2 Épreuve lycée : coefficient 2

Matériel susceptible d'être mobilisé pour traiter les sujets proposés et étayer les projets pédagogiques présentés par le candidat : une carte murale, deux manuels scolaires du secondaire et cinq ouvrages autres, deux dossiers de la *Documentation photographique*, des diapositives et cartes topographiques à différentes échelles.

Nous recommandons aux candidats d'effectuer la veille de chaque tirage une visite des fonds d'ouvrages disponibles tant en géographie qu'en histoire. Ainsi leurs recherches, pour lesquelles ils disposent au plus de 45 minutes, seront-elles facilitées et plus efficaces le moment venu.

Le jury rappelle, enfin, que dans chaque salle de préparation le candidat dispose de dictionnaires usuels et des textes des programmes.

Quel que soit le sujet que le sort lui a attribué, le candidat doit montrer qu'il en maîtrise les contenus scientifiques et qu'il est capable et désireux de les rendre accessibles à des élèves de collège ou de lycée sans rien leur faire perdre de leur sens . Lors de l'exposé le jury attend avant toute chose du candidat qu'il mette en œuvre un sujet de façon convaincante : en mobilisant des connaissances précises, en présentant une transposition didactique cohérente et une mise en œuvre pédagogique crédible et argumentée. Le jury n'a en tête ni grilles ni plans pré-établis ; chaque sujet peut donc être traité de multiples manières.

SE PRÉPARER A L'ORAL

La préparation aux oraux de l'agrégation interne est liée à la pratique du métier d'enseignant : c'est en préparant ses propres cours, devant ses classes, que le candidat se prépare à l'oral de l'agrégation interne.

La consultation des ouvrages de référence cités par les textes d'accompagnement des programmes est indispensable, ainsi qu'une lecture régulière des revues scientifiques et des publications universitaires et des sites de référence en histoire comme en géographie. En outre, le temps passé en bibliothèque (45 minutes) est trop court pour que le candidat puisse découvrir les ouvrages. Il lui faut donc disposer de références bibliographiques acquises au cours de l'année de préparation et au-delà, tout au long de ses années de pratique professionnelle.

Les enjeux « scientifiques » et « épistémologiques » sont intimement liés, dans le quotidien du métier comme lors de l'oral de l'agrégation. Sur tel ou tel chapitre, quelles idées et notions majeures doit-on enseigner et pourquoi celles-là ? Quels en sont les enjeux scientifiques ? Quels en sont les enjeux didactiques ? Que doivent comprendre et retenir les élèves? Comment s'y prendre pour y parvenir? Ces questions sont celles qui préludent à la préparation de toute leçon. Ce sont celles là mêmes que le candidat devra avoir en tête lors de sa préparation et dont le jury s'assurera qu'il se les est posées.

SE CONFRONTER AU SUJET

Après avoir tiré son sujet, le candidat dispose d'abord d'un quart d'heure de réflexion sans aucun document à sa disposition. Il passe ensuite trois quarts d'heure dans la bibliothèque, avant de travailler son exposé pendant quatre heures en salle de préparation. Autant dire que le temps s'écoule très rapidement.

Le premier quart d'heure de réflexion est primordial. Il doit être mis à profit pour faire un premier point sur le sujet en accordant une extrême attention à son libellé afin d'en définir les enjeux épistémologiques et de ne pas faire d'erreur dans le choix de la bibliographie. Par exemple, « 1848 en Europe (classe de 2de) », ne suppose pas seulement un exposé sur les révolutions européennes de 1848, mais une interrogation sur la notion de rupture en histoire. Le candidat doit aussi profiter de ce temps pour définir l'objet scientifique placé au centre

de son sujet. Il faut donc se garder de projeter trop vite sur ce dernier les entrées correspondantes des programmes au risque de restreindre la question et d'appauvrir l'approche scientifique. Ainsi, dans un sujet sur « la façade atlantique de l'Amérique du Nord (classe de Terminales) », il ne suffit pas de reprendre les trois espaces décrits dans le programme du lycée mais il faut s'interroger sur la validité du concept de façade concernant l'Atlantique nord-américain.

Certains sujets s'inspirent directement des programmes et peuvent être très larges : « La vie politique en France depuis 1945 », « Etre chrétien dans l'Empire romain, I^{er}-IV^{ème} siècles », « Des Suds », « L'Europe médiane »... D'autres paraissent plus étroits et peuvent ne pas correspondre exactement aux intitulés des programmes : « Frontières et espaces frontaliers, l'exemple de l'Afrique », « Les populations des Amériques », « Le christianisme à Byzance »... La liste en est infinie, d'autant que le jury la remanie chaque année. Le candidat doit s'emparer de son sujet, quel qu'il soit, avec détermination et conviction, certains sujets en apparence plus « difficiles » sont l'occasion d'excellents oraux.

ÉLABORER SON EXPOSÉ

Les cinq heures de préparation ne pourront être utiles que si le candidat a en tête l'esprit de l'épreuve.

Le jury l'envisage bien plus comme une réflexion sur une question d'histoire et de géographie que comme la juxtaposition d'un exposé scientifique et d'activités proposées aux élèves. Les parties scientifiques et didactiques forment donc un tout. C'est pour cela que le candidat peut articuler le contenu scientifique et la transposition didactique comme il le souhaite. Une leçon sur « Rome et les barbares (classe de 6°) » a donné lieu à une transposition didactique après la présentation des apports scientifiques, les deux s'articulant de manière cohérente et réfléchie. En revanche, il est possible de mener les deux de front. Ainsi un candidat, à propos du sujet « développement et contrastes régionaux en Chine (classe de 5°) », a indiqué à la fin de chacune des parties de son exposé la transposition didactique envisagée pour donner sens à l'ensemble.

En tout état de cause, il n'est pas possible de sacrifier la transposition didactique. La nature de celle-ci est rappelée dans les *Bulletins officiels de l'Éducation nationale* (n°32 du 29 septembre 1988 et n°30 du 28 juillet 1994). Ces derniers précisent que « le candidat situe un thème donné dans une progression d'ensemble, précise ses objectifs, détermine le contenu scientifique et en fait l'inventaire, expose sa problématique, choisit ses documents ... prévoit leurs techniques de présentation et leur exploitation, conçoit des travaux pour les élèves et des exercices d'évaluation... ». Quelques compléments s'imposent toutefois afin de prévenir certaines dérives :

- « Le candidat situe le thème donné dans une progression d'ensemble... » . L'évocation de celle-ci ne doit pas être le rappel du programme d'une classe mais l'occasion d'une interrogation sur la place du sujet dans le programme en question, voire la scolarité de

l'élève dans nos disciplines. Ainsi, un candidat traitant « La ville de Rome (classe de 6^e) » s'est interrogé avec pertinence sur la spécificité de ce thème par rapport aux autres thèmes du programme de sixième.

- « précise ses objectifs. » Ceux-ci doivent donner du sens à l'exposé et être sous-tendus par une réflexion épistémologique. Il est pertinent dans un sujet sur « Une exploitation agricole d'Amérique du Nord : un paysage (classe de 6^e) » d'avoir interrogé la notion majeure de paysage.
- « détermine le contenu scientifique ». La détermination du contenu scientifique doit se fonder sur des connaissances actualisées. Un sujet sur « la Guerre froide » suppose moins de faire par le menu le récit des évènements que de mettre l'accent sur les acquis les plus récents de la recherche.
- « expose sa problématique ». Elle doit, elle aussi, prendre en compte les enseignements, éventuellement contradictoires, de la recherche récente. C'est l'occasion de rappeler que le jury ne représente aucune école historique ni géographique. Ainsi, dans le cas d'un sujet sur « La Résistance en France pendant la Seconde Guerre mondiale (classe de Terminales) » ce sont les principaux travaux historiques récents qui doivent guider le choix de la problématique.

L'exposé doit se fonder sur des documents qui donnent chair à la leçon. Leur nombre est variable selon les exposés, mais leur statut ne doit pas se limiter à l'illustration. Ils doivent être commentés selon les démarches scientifiques habituelles et donner du sens, qu'ils soient mobilisés dans la partie scientifique ou didactique. Ainsi, dans le sujet : « La ville dans l'Occident chrétien (classe de 5°) », le commentaire d'une miniature représentant la construction d'une cathédrale s'avère pertinent pour montrer le pouvoir de l'Église tant dans une partie que dans l'autre. Il n'est pas possible de traiter « L'espace russe » (classe de terminales) » sans commenter une carte, que le public supposé soit le jury ou des élèves.

La technique de présentation et d'exploitation des documents doit être conçue comme un commentaire de la démarche de l'enseignant. Il ne s'agit pas forcément de décrire les activités proposées aux élèves – il n'est d'ailleurs pas pertinent de savoir de quelle couleur l'enseignant fait souligner les informations dans un document – mais d'indiquer comment l'enseignant compte transposer, de manière didactique, un contenu scientifique dans une classe donnée. Le candidat doit donc insister essentiellement sur sa démarche. Un sujet sur « Les dynamiques spatiales en Chine (classe de 5^e) » doit être l'occasion d'expliquer la manière dont la notion complexe de « dynamique spatiale » est construite avec un jeune public - en particulier par la lecture de cartes et l'élaboration d'un croquis - et non la description d'activités aux objectifs souvent flous. Notons, pour clore ce chapitre sur les documents, que les manuels du secondaire constituent une ressource documentaire trop souvent exclusive. Les ouvrages scientifiques doivent être en ce domaine davantage utilisés.

Il n'est pas obligatoire, dans la transposition didactique, de traiter la totalité de la séquence ou de la leçon, on peut n'en privilégier qu'un aspect. Un sujet sur « les ordres religieux en Occident, X^e-XIII^e siècle (classe de 5^e) » offre de multiples possibilités de transposition didactique : présentation d'un ordre religieux en particulier, intégration dans une séquence sur l'histoire plus générale du fait religieux dans l'Occident médiéval. Un sujet

biographique fait rarement l'objet d'une séance en classe, il convient alors de montrer comment le personnage traverse diverses leçons au cours de l'année.

Quant aux travaux et évaluations proposés aux élèves, il faut s'efforcer de leur donner du sens. Il ne s'agit pas de lister les différentes activités mais d'expliquer en quoi les travaux proposés permettent de construire puis de valider l'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences souhaitées.

LE PASSAGE À L'ORAL

L'épreuve orale est un exercice de communication : le candidat doit montrer ses capacités à accrocher puis retenir l'attention du jury par un discours vivant et pertinent.

Il est bon de rappeler, comme l'ont fait les rapports précédents, que l'attitude du candidat est importante. On attend de lui une certaine aisance lors de son exposé et la clarté du propos. Il est donc important de bien organiser ses notes et de prévoir très concrètement comment vont être maniés les différents supports utilisés (transparents, carte murale, ouvrages et manuels...).

Les 40 minutes de l'exposé doivent être impérativement respectées, sans jamais réduire la transposition didactique à la portion congrue. Terminer beaucoup trop tôt est bien souvent le signe d'oublis dommageables ou d'une démonstration trop rapide. A l'inverse, comme le candidat est systématiquement interrompu lorsque le temps imparti est écoulé, il s'expose à ne pas pouvoir mener à bien son projet.

Il est important d'utiliser à bon escient les supports que l'on propose. Une carte murale doit avoir une utilité pour l'une ou l'autre – et mieux l'une et l'autre – des deux parties de l'épreuve et ne pas constituer une simple « toile de fond » accrochée au tableau. Un document présenté au jury doit être commenté, il ne peut servir de preuve rapide étayant un quelconque propos et encore moins de simple illustration. On rappellera que le contenu des manuels scolaires n'est pas toujours pertinent en soi et qu'il est important de réfléchir à leur emploi comme à celui de tout autre support. Les documents qui en sont extraits doivent donc être présentés, soumis comme tout autre document à la critique, leurs éventuelles insuffisances doivent être dénoncées, avant qu'ils puissent servir d'appui à une démonstration,

L'entretien avec le jury fait partie intégrante de l'épreuve. La crainte de ne pas pouvoir apporter de réponse à une question du jury tenaille les candidats. Admettre que l'on ignore une réponse n'est pas une catastrophe à condition de poursuivre la réflexion et de s'efforcer de rebondir sur le questionnement de manière constructive. Plusieurs types de questions peuvent être retenus. Il peut s'agir, par exemple, d'une demande d'éclaircissement portant sur tel ou tel point de l'exposé, sur une notion ou un terme utilisé dont on voudrait juger du bon usage, ou sur une erreur dont on veut s'assurer qu'elle est due au stress et non à un manque de maîtrise inquiétant. Un candidat a ainsi pu montrer qu'il avait des connaissances précises sur l'immigration dans les espaces ultramarins européens dont il avait omis de parler dans son exposé. La discussion peut aussi permettre de mesurer le niveau de culture géographique ou historique du candidat à partir du sujet proposé : débats historiographiques en cours ou passés, actualité du sujet. Un sujet sur « Les dynamiques du peuplement et les mobilités en Asie orientale » a pu ainsi être l'occasion d'un questionnement sur la notion de diaspora mais aussi sur la pertinence du changement d'échelle dans la démarche géographique menée en classe de

terminale. Concernant la transposition didactique, les questions peuvent porter sur l'adaptation des exercices au niveau de classe retenu dans le sujet, sur la validité de la problématique choisie, sur la construction d'une notion ou bien encore sur le type d'évaluation envisagé lorsque celle-ci n'a pas été présentée au cours de l'exposé, ce qui est souvent le cas.

Enfin, il est bon de préciser que l'évaluation est collégiale et porte sur l'ensemble de la prestation.

Jean-Pierre Chantin, Caroline Lechat et Benjamin Mercier.